

مراسلات Correspondances

Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain



N°52 Septembre 1998

Bulletin d'information scientifique

نشرة معهد البحوث المغاربية المعاصرة



Bulletin d'information scientifique**Directeur de la publication**
Jean-Philippe BRAS**Secrétaire de rédaction**
Denis OPPETIT**Rédaction**Farid ABACHI
Myriam CATUSSE
Fathi DEBILI
Hassan ELBOUDRARI
Mohamed ELLOUMI
Pascal GARRET
Vincent GEISSER
Elise HELIN
Abdelhamid HENIA
Nabiha JERAD
Kmar KCHIR BENDANA
Mohamed KERROU
Nora LAFI
Marco MOSCA
Véronique PARDO
Anne-Marie PLANEL
Nicolas PUIG
Alain ROUSSILLON
Katia SONNTAG**Couverture & mise en page**
Besma OURAIËD**Diffusion**
Hayet NACCACHELe bulletin *Correspondances* est publié par l'IRMC, avec le soutien de l'Institut Français de Coopération. Il est disponible sur les sites internet de l'IRMC et du CESHS aux adresses suivantes :
<http://w3.cyber-espace.com/irmc>
<http://www.ambafrance-ma.org/ceshs>IRMC - TUNIS
20, rue Mohamed Ali Tahar
Mutuelleville - 1002 TUNIS
Téléphone : (01) 79 67 22
Fax : (01) 79 73 76
E-Mail : irmc@caramail.comAvec la participation du CESHS
1, rue d'Annaba - RABAT - Maroc
Téléphone : (07) 76 96 40
(07) 76 96 41
Fax : (07) 76 89 39
E-Mail : ceshs@maghrebnet.comCette publication ne peut être vendue
Abonnement sur demande
3800 ex. Groupe Cérés

En modifiant la maquette habituelle du bulletin, la rédaction de *Correspondances* inaugure une nouvelle formule de publication, en souhaitant que celle-ci rencontre l'assentiment de ses lecteurs. Nous avons choisi de publier un dossier sur le thème " *le monde arabe vu par les hommes politiques français* ", à travers l'analyse des positions de mouvements et de personnalités politiques, en retraçant les moments " forts " de l'après guerre.

Ainsi, Mohamed Lotfi-Chaïbi nous aide à mieux comprendre la fluctuation des positions des socialistes français sur la décolonisation au Maghreb. Marco Mosca réexamine la politique arabe du Général de Gaulle, en s'efforçant de la replacer dans le contexte algérien. Yann Le Troquer se penche sur la " *politique palestinienne* " du premier septennat de François Mitterrand. Enfin, Vincent Geisser analyse les " *représentations socialistes* " du monde arabe en général et du régime irakien en particulier pendant la Guerre du Golfe.

Ce dossier est l'expression de la vie scientifique de l'Institut, puisqu'il fait suite à un forum-débat organisé au siège de l'IRMC le 30 avril dernier, sur le thème *La gauche française et le monde arabe 1945-1998*, dont nous reproduisons ici certaines des interventions. L'une d'elle, celle de Fredj Maatoug, a déjà fait l'objet d'une publication dans la dernière livraison de la *Revue d'Histoire Maghrébine* de Mai 1998 (n° 91-92) sous le titre *La gauche française et la question palestinienne de 1948 à nos jours*. Le dossier, coordonné par Vincent Geisser et Marco Mosca, propose de situer dans une perspective historique, les développements actuels de la politique arabe de la France.

إفتتاحية

بتغيير الشكل الخارجي لنشورية معهد البحوث المغاربية المعاصرة دشنت لجنة التحرير طريقة جديدة للإصدار مراسلات. نرجوا أن تنال إستحسان القراء. وننشر في هذا العدد ملفاً دول " *العالم العربي من خلال رؤية رحلات السياسة الفرنسيين* " وذلك بتقديم ندائل لمواقف التحركات والشخصيات السياسية مع التأكيد على فترات القوة التي عرفتھا بعد الحرب العالمية الثانية.

فدراسة "محمد لطفي الشابي" نهكنا من فهم أحسن لتقلبات مواقف الاشتراكيين الفرنسيين في ما يتعلق بقضية حصول بادان المغرب العربي على الإستقلال. أمّا "ماركو موسكا" فهو يعيد النظر في سياسة "شارل ديغول" إزاء العالم العربي وذلك من خلال تناوله بالدرس للقضية الفلسطينية في عهده. ويهتم "ريان لوتروكار" بدراسة السياسة الفرنسية إزاء القضية الفلسطينية كما بدت خلال الفترة الأولى من رئاسة "فرانسوا ميتران".

وأخيراً يدال "فنانسان جيسار" تصورات الاشتراكيين للعالم العربي بصورة عامة وللنظام العراقي بصورة خاصة في فترة حرب الخليج.

يعكس هذا الملف واقع النشاط العلمي للمعهد. إذ يتضمن العديد من المداخلات قدمت في إطار منبر علمي نظمه المعهد يوم 30 أبريل الفارط دول موضوع " اليسار الفرنسي و العالم العربي بين 1945 و 1998 ". أما مساهمة "فرج معتوق" في هذا المنبر فقد وقع نشرها في الأثناء في الهجاة التاريخية المغاربية (عدد 91-92، ماي 1998) نذت عنوان " اليسار الفرنسي والقضية الفلسطينية من سنة 1948 إلى الوقت الحاضر ". إن الغاية من هذا الملف الذي نسق له "فنانسان جيسار" و "ماركو موسكا" تتهثل في إضفاء بعدا تاريخيا للسياسة الفرنسية الدالية إزاء العالم العربي.

Les socialistes français et la décolonisation du Maghreb (1945-1962)

Mohammed-Lotfi CHAÏBI

Maître-assistant à l'Université de Tunis I, auteur de l'ouvrage, Socialistes français et nationalistes tunisiens, histoire d'une rencontre (1945-1956), Tunis, 1997.

Marc Bloch déteste les historiens qui "jugent" au lieu de comprendre. "Notre époque, désespérément en quête d'une nouvelle éthique, renchérit Jacques Le Goff, doit admettre l'historien parmi ces chercheurs du vrai et du juste, non pas hors du temps, mais dans le temps". Face au dilemme "juger ou comprendre" tel que le posait Marc Bloch, "l'historien, note Jean-Pierre Azema, a privilégié le second terme de l'alternative. Et si, pour dévoiler la vérité, le juge et l'historien peuvent être l'un comme l'autre à la recherche de certitudes ou, à défaut de probabilités, leurs pratiques diffèrent : l'historien doit prendre en compte le contexte pour restituer une époque, il doit nuancer et insister sur les ambivalences, alors que le juge doit se prononcer par oui ou par non" ¹.

Ces remarques préliminaires sont d'autant plus à propos que nous allons tenter de restituer et d'expliquer la position, donc la politique, de la S.F.I.O. vis-à-vis de la décolonisation de la partie de l'empire la plus proche géographiquement de la métropole, en l'occurrence les trois pays de l'ex-Afrique du Nord française (Tunisie, Maroc, Algérie). Aussi trois séries de questions interpellent-elles notre investigation.

◆ Comment se présente le parti socialiste (S.F.I.O.) de 1945 à 1962 ? Dans quel cadre constitutionnel et international agit-il ? Quelles catégories socioprofessionnelles représente-t-il ?

◆ Quelle est sa position vis-à-vis des problèmes coloniaux et plus précisément ceux de l'Afrique du Nord ? Peut-on expliquer l'ambivalence de sa position, dans laquelle on décèle deux attitudes : celle des résolutions votées aux congrès nationaux du parti et celle des actes de ses représentants soit au gouvernement soit aux assemblées (Assemblée Nationale, Assemblée de l'Union

Française) ? Comment peut-on apprécier le poids des minoritaires notamment la gauche du parti et son action en faveur de l'émancipation de l'Afrique du Nord ? Enfin, quel était l'impact des Fédérations socialistes de Tunisie, du Maroc et de l'Algérie (Alger, Oran, Constantine) ? Peut-on parler de leur rôle positif ou négatif quant à l'évolution du parti vis-à-vis de la question nationale pour les trois pays d'Afrique du Nord ?

◆ Quel bilan peut-on établir pour l'action socialiste en Afrique du Nord de 1945 à 1962 ? Certes, ce bilan est nuancé puisque la S.F.I.O. a échoué lamentablement en Algérie, a mis du temps pour admettre la spécificité de l'entité politique marocaine et la nécessité absolue de ramener le sultan Mohamed V de l'exil pour résoudre la crise², et a vu juste en Tunisie en entretenant des contacts suivis avec le Néo-Destour et en dénonçant fermement la répression coloniale (1952-1954). La S.F.I.O. était au rendez-vous durant l'expérience de Mendès-France et les négociations d'indépendance en février-mars 1956.

L'élaboration de notre réponse s'est appuyée sur trois principales sources : les archives du parti socialiste (S.F.I.O.) conservées à l'Office Universitaire de Recherche Socialiste où l'on recense notamment les procès verbaux des réunions du comité directeur de la S.F.I.O., la presse socialiste locale et métropolitaine, les témoignages écrits ou directs (entretiens) avec quelques personnalités ou militants socialistes parmi lesquels on peut citer Dr Elie Cohen Hadria, Alain Savary, Christian Pineau, Daniel Mayer, Joseph Begarra, Jean Rous, Robert Verdier.

La S.F.I.O. au lendemain de la Libération : les déterminants d'une politique

Pour la période étudiée, la S.F.I.O. assume une part de responsabilité dans l'élaboration et le vote de la constitution de la Quatrième république (les consultations de 1945-1946) ainsi que dans la mise en installation de la Vème république (retour du Général De Gaulle). Pour les trois législatures de la IVème république, le Président de la République a offert cinq fois le poste de Président du Conseil à des socialistes : Blum, Mollet, Pineau, Moch, Ramadier (sur un total de 81). Concrètement, trois seulement ont pu obtenir l'investiture de l'Assemblée Nationale (Ramadier en janvier 1947, Moch en 1949 et Mollet en Février 1956). Toutefois, si la S.F.I.O. a participé à l'exercice du pouvoir durant les première et troisième législatures, elle s'est rangée dans le camp de l'opposition pendant la seconde législature³.

Le parti socialiste S.F.I.O. qui se reconstitue à la Libération est à la fois très différent et très semblable à ce qu'il fut avant la guerre.

Très différent, car sa progression est considérable : 336.000 adhérents en 1945, soit 150.000 de plus qu'en 1939 et plus qu'il n'en a jamais compté, y compris aux plus belles heures du Front Populaire. La direction du parti donne l'impression d'être profondément renouvelée : 40% de " nouveaux " parmi les secrétaires fédéraux, 85% parmi les membres du Comité directeur. En fait, l'épuration du parti a contribué à créer cette illusion d'optique⁴. Elle a accéléré l'accession aux responsabilités.

Très semblable à lui même, parce qu'on a surestimé les forces et l'influence dont elle disposait. Aux élections législatives de 1945, la S.F.I.O. n'arrive qu'en troisième position avec 23,8% des voix, après le M.R.P. avec 24,9% et le P.C.F. avec 26,6% . Par la suite, la S.F.I.O. ne cessera de voir ses forces électorales et militantes s'affaiblir : 17,5% en novembre 1945 et autour de 15% en 1951.

On peut souligner que seules les professions libérales recueillent au lendemain de la guerre les fruits de leur investissement dans la Résistance. La classe ouvrière (ouvriers et employés) et l'ancienne petite bourgeoisie (artisans et commerçants notamment) retombent à un niveau fort modeste dans l'encadrement de la Libération. Par contre, les enseignants y retrouvent une place comparable à celle qui était la leur avant guerre. Cela éclaire le contexte de la victoire de Guy Mollet, élu secrétaire général lors du congrès de la S.F.I.O. de 1946, sachant qu'il était en 1939, secrétaire général de la Fédération de l'Enseignement et professeur d'anglais : le vainqueur de 1946 vient du syndicalisme.

Aussi, l'action du P.S. tant au niveau de l'exercice du pouvoir que celui de la réflexion doctrinale doit-elle tenir compte du double poids des considérations de politique intérieure, en l'occurrence la création de la Troisième Force, pour empêcher la coalition des gaullistes et des communistes, c'est-à-dire pour faire face aux exigences stratégiques de la Guerre froide. Au demeurant, les socialistes défendent la thèse que, livrés à eux mêmes, les pays d'Outre-Mer tomberont automatiquement sous la houlette soviétique ou américaine. Ce faisant, ils mésestiment la capacité des nationalismes naissants à assumer leur indépendance.

L'anticolonialisme, fait des minoritaires

Le Parti Socialiste a été traditionnellement attentif à l'Afrique du Nord où s'activent ses fédérations du Maroc, de Tunisie et d'Algérie (Constantine, Alger et Oran). Composées essentiellement de " petits blancs " français (employés, cheminots, postiers, instituteurs) et d'un nombre limité des représentants des professions libérales, ces fédérations joueront de façon inégale le rôle d'informateurs et de révélateurs pour la ligne politique du Parti vis-à-vis de la question coloniale. L'élément autochtone est relativement peu présent dans les fédérations socialistes de Tunisie et d'Algérie. A cet égard, la fédération socialiste de Tunisie se démarque nettement en adoptant dans sa résolution de décembre 1949 une position proche de la revendication nationale

tunisienne⁵. Il faut rappeler que les critiques dures et acerbes de son ex-leader, Me André Duran Angliviel, démissionnaire depuis 1947, soutenant résolument le droit de la Tunisie à l'indépendance, n'étaient pas étrangères à cette évolution⁶.

Mais pour saisir l'ambivalence, ou du moins comprendre l'ambiguïté de la position des socialistes vis-à-vis de la question de l'émancipation des trois pays de l'Afrique du Nord, que d'aucuns perçoivent comme une stagnation et d'autres comme une lente évolution, il convient de préciser que le clivage concernant la colonisation se situe entre les hommes de gauche et ceux de droite. C'est-à-dire, durant la Troisième République, entre les libéraux et les non libéraux sous la Quatrième République. À l'exception de quelques militants qui se situent dans la gauche du parti comme Jean Rous, Yves Dechezelles ou plus tard dans la mouvance blumiste Charles-André Julien, Robert Verdier, Alain Savary, Oreste Rosenfeld et Daniel Mayer, à peu près aucun des responsables politiques de gauche ne remet en cause le fait colonial.

Concrètement, le Parti socialiste comporte deux tendances rivales : la tendance blumiste, qui triomphe après la Libération et dirige les instances du parti durant les années 1944-1945, la tendance molletiste qui émerge au Congrès de 1946. Cette dernière doit sa victoire, dans un premier temps, au soutien de la gauche du parti (extrotskistes, anarcho-syndicalistes, rescapés communistes, Pivertistes et animateurs des Groupes socialistes d'entreprises), puis au leadership de Guy Mollet qui renforce l'appareil du parti. Ce leadership devient d'ailleurs manifeste après le décès de Léon Blum en 1950.

Globalement, la revendication d'émancipation des peuples colonisés est le fait des minoritaires au sein du P.S. Exclue pour indiscipline à partir de 1947, ils n'en continuent pas moins à assumer cet engagement. L'exemple le plus édifiant est celui de Jean Rous. Son action s'inspire de l'anticolonialisme de l'avant-guerre, notamment de la Gauche Socialiste Révolutionnaire⁷. Elle apparaît dans ses multiples articles en tant qu'éditorialiste de *Franc-tireur*, chroniqueur dans les revues *Esprit*, *Les Temps Modernes*, ou dans ses initiatives en tant que secrétaire général du Congrès des peuples contre l'impérialisme. C'était, avoue-t-il, " *une action minoritaire d'avant-garde, contre le courant qui a certes contribué à semer le bon grain qui a germé plus tard. Mais, je ne la conseille pas à ceux qui veulent, avant tout, réussir. Il n'est pas bon d'avoir raison trop tôt sauf pour sa propre conscience et ses compagnons de lutte. On s'isole, on se fait des ennemis, mais quand prévaut la raison, ce sont ceux qui ont pu se tromper avec tout le monde, qui se ressaisissent à temps, qui assument les responsabilités de la réalisation* " ⁸.

Les blumistes, préoccupés par la tournure de la situation dans les colonies auront les mains libres durant la seconde législature non seulement pour suivre de près l'évolution des protectorats tunisien et marocain mais aussi pour dénoncer ouvertement la politique répressive de l'administration coloniale et entamer un dialogue avec

les nationalistes de ces deux pays⁹. Tout en intégrant dans son discours électoral le fait de la décolonisation, Guy Mollet échoue lamentablement en Algérie. Au début de 1956, lors de sa visite éclair à Alger, il paye le lourd héritage de la grande affaire législative de l'été 1947, en l'occurrence, le statut de l'Algérie¹⁰.

Ce statut, objet de nombreuses modifications au cours de la discussion parlementaire créait une assemblée algérienne. C'était déjà trop aux yeux de certains, c'était risquer d'ouvrir la porte aux institutions représentatives du peuple algérien. Le parti colonial porte alors son attention sur la personnalité du gouverneur général organisant la première élection de cette assemblée. Le représentant du parti, René Mayer, député de Constantine, annonce que si les socialistes continuent à soutenir le gouverneur en place, Yves Chataigneau, il donnera sa démission, d'où un risque de crise. Finalement, on remplace Chataigneau par un autre socialiste, Edmond Naegelen qui couvre de son autorité une opération de truquage électoral. Sans remords, il s'en explique avec un brin d'orgueil : " On a donné le bulletin de vote à des hommes qui ne savent ni lire ni écrire, qui ne savent pas ce qu'est l'Assemblée nationale ni le Conseil de la République, qui n'ont jamais vu une carte de géographie (...). Nous avons quelquefois fait voter parce que nous ne voulions pas que d'autres fassent voter en sens contraire. On ne donne pas la liberté aux hommes en leur donnant un bulletin de vote, mais en les arrachant à l'ignorance, à l'emprise de la maladie, de la faim, de la soif " ¹¹.

Défaillance d'une grande aspiration : l'émancipation des peuples

La S.F.I.O. a sous-estimé les problèmes de la décolonisation et ce n'est que petit à petit, au fil des événements, qu'elle s'est posé des questions de manière différente suivant les pays dont il s'agissait. A cet égard, le témoignage de Robert Verdier est éloquent : " la S.F.I.O. dans sa majorité a participé à l'erreur qui a été celle de la majeure partie de la population française à cette époque : elle n'a pas compris la force, l'importance de la revendication nationale des pays jadis colonisés ; quand elle s'est intéressée aux problèmes de la décolonisation, elle les a abordés avec une vue qui était tirée, au fond, de la formation scolaire de ses dirigeants au temps de la Troisième république ". C'est ce que Robert Verdier appelle " le complexe de la tâche rose (...), cette tâche rose des cartes de géographie ! Le vaste empire de la France, tant de territoires, la France des droits de l'homme. La France de la liberté. Ce sont les Français libéraux (les socialistes) qui apporteront toutes ces valeurs démocratiques avec nos instituteurs ! L'émancipation par l'instruction ! ", précise-t-il¹².

Au sein du *brain-trust* blumiste, il n'a pas manqué de militants pour aborder, sans ménagement, la question coloniale. A ce titre, Charles-André Julien, Oreste Rosenfeld, Dr Elie - Cohen Hadria, Alain Savary, Daniel Mayer et Robert Verdier étaient des précurseurs.

Toutefois, il demeure une ambiguïté dans le vocabulaire socialiste : " lorsqu'on parle d'émancipation ", souligne Alain Savary, " il s'agit de l'individu, on ne pense pas à l'émancipation globale de la collectivité nationale et ethnique. Guy Mollet était avant tout obsédé, poursuit-il, " par une idée très en honneur dans le parti, ainsi que dans le milieu de la F.E.N. par exemple, qu'il fallait commencer par libérer les individus avant de libérer les pays. Cet idéal a servi de motif pour refuser tout pas en avant tant que cette émancipation ne serait pas accomplie. Or, qui était le juge de cela sinon le père colonisateur, auquel il revenait en tout paternalisme d'apprécier le moment où le colonisé pourrait être reconnu majeur " ¹³.

Guy Mollet, par européocentrisme, avait la volonté de faire faire aux peuples colonisés l'économie du nationalisme. Ce qui est fort contestable. On peut avancer sans risque d'exagération que la S.F.I.O. était piégée inégalement dans les trois pays de l'Afrique du Nord par l'existence d'un électorat " petit blanc " prolifique et cramponné becs et ongles aux avantages acquis, donc résolument colonialiste. En Algérie, les Pieds Noirs représentant une colonie importante d'environ un million d'européens s'opposaient à toute solution politique. D'où le dilemme qui a précipité le fiasco politique et électoral de la S.F.I.O.

NOTES

1. Cf. Jean-Pierre Azéma, Vichy, " L'historien et le juge ", *L'Histoire* n° 220, avril 1998, pp. 96-99.
2. Cf. Georges Oved, *La gauche française et le nationalisme marocain 1905-1955*, et plus particulièrement le tome II, *Tentatives et limites du réformisme colonial*, Paris, L'Harmattan, 1984, p. 249-250 et 269-282.
3. *La Quatrième République*, Actes du colloque de Nice les 20, 21 et 22 janvier 1977, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1978.
4. Jacques Kergoat, *Le parti socialiste. De la Commune à nos jours*, Paris, Le Sycomore, 1983, p. 163-180.
5. " Une Fédération pas tout à fait comme les autres : la Tunisie, 1919-1956 ", *Cahiers Léon Blum*, n° 13-14, 1983.
6. André Duran Angliviel, " Les socialistes de Tunisie devant le problème tunisien », *Le Petit Matin*, 10 mars 1948.
7. Benjamin Stora, *La Gauche Socialiste Révolutionnaire et la question du Maghreb au moment du Front Populaire (1935-1938)*, *Revue Française d'Histoire d'Outre Mer*, n° spécial, 1985, p.57-79.
8. Cf. Témoignage de Jean Rous (lettre privée).
9. Pour un aperçu de l'action de Robert Verdier en faveur de la Tunisie et du Maroc, Groupe Socialiste, Assemblée Nationale, *Archives de l'O.U.R.S.*
10. Denis Lefebvre, *Guy Mollet, le mal aimé*, Paris, Plon, 1992, p. 177-191.
11. M.-E. Naegelen, *Mission en Algérie*, Paris, Flammarion, 1962, p. 63 et suivantes.
12. *La Quatrième République*, op. cit., p. 297-299.
13. Alain Savary, *Guy Mollet, un camarade en république*, Presses Universitaires de Lille, 1987, p. 523-524.

Eclairage : la politique arabe du général de Gaulle durant la guerre d'Algérie

Marco MOSCA

est actuellement coopérant du Service National à l'IRMC. Le texte qui suit est tiré de son mémoire de DEA La politique arabe du général de Gaulle durant la guerre d'Algérie (1954-1962), soutenu en 1995 à L'INALCO.

La politique arabe de la France est un thème récurrent de la vie politique nationale. Les majorités changent, mais elle fait partie de la vie diplomatique, qu'on la remette fortement en cause ou au contraire, que l'on cherche à la mettre en valeur. Dans les deux cas, on en revient toujours à son hypothétique fondateur, de Gaulle.

S'interroger sur la politique arabe de la France, n'est-ce que s'attarder sur un " mythe ", une " succession d'illusions " ¹, ou bien est-ce au contraire prendre en compte un particularisme de la politique étrangère de la France émanant d'une réelle volonté politique, d'une vision géopolitique ?

Les discours prononcés par le président Jacques Chirac lors de ses déplacements proche-orientaux de 1996 alimentent l'interrogation. " *La politique arabe de la France doit être une dimension essentielle de sa politique étrangère. Je souhaite lui donner un élan nouveau, dans la fidélité aux orientations voulues par son initiateur, le général de Gaulle. " Tout nous commande, disait-il dès 1958, de reparaître au Caire, à Damas, à Amman et dans toutes les capitales de la région, comme nous sommes restés à Beyrouth : en amis et en coopérants " . Cette vision continue de guider la politique de la France. "* ²

La volonté de rallumer un flambeau quelque peu étouffé par son prédécesseur est ici très nette. Au-delà du désir de remémorer l'image du chef de la France libre dans une partie du monde qui voit en lui un farouche défenseur de la cause arabe, il revendique clairement un héritage qui est celui de la politique arabe du Général de Gaulle, ou plus exactement une vision.

La plupart des travaux que l'on a pu recenser portant sur le sujet montre qu'elle n'existe pas avant 1962 et les accords d'Evian, mettant fin à la guerre d'Algérie.

Certaines conclusions lui donnent comme point de départ le discours du 22 novembre 1967, faisant suite à la guerre des Six Jours. Il semblerait au contraire que cette *grande vision arabe de la France* se développe parallèlement au désengagement en Algérie. Durant la période 1954-1962, on assiste à une véritable prise de conscience, ce fameux discours en devenant l'aboutissement et non l'origine.³

L'objectif ici n'est pas de faire un exposé exhaustif sur la politique arabe de la France jusqu'en 1969, date de la démission du chef de l'Etat, mais de lancer certaines pistes de recherches, ouvrant ainsi une période que l'on a tendance à mettre de côté en raison de la guerre d'Algérie, et aussi parce que l'on considère que, à partir de 1956 et la Crise de Suez, les pays arabes ayant rompu avec la France leurs relations diplomatiques, il ne peut y avoir de politique arabe.

Les fondements d'une politique

Charles de Gaulle a pour ligne directrice d'accomplir cette " certaine idée de la France " qui lui permettra de s'imposer sur l'échiquier international. Comme l'explosion de la bombe atomique, le retrait du commandement intégré de l'OTAN, elle constitue un moyen et non une fin en soi. Prendre conscience de la dimension de la politique extérieure, c'est également saisir tout le poids géostratégique de celle qui s'adresse plus particulièrement aux mondes méditerranéen et arabe.

On peut dénombrer quatre fondements primordiaux.

Tout d'abord l'*Histoire*. Il s'agit de replacer toute action dans sa continuité historique. La France doit retrouver le poids qu'elle a eu traditionnellement dans les diverses régions du monde.

La *perception géopolitique et géostratégique* des nouveaux espaces politiques issus de la Seconde Guerre Mondiale. Chef de la France libre, au premier plan de la réorganisation mondiale à la Libération, il prend conscience du nouveau rôle de la France dans la planification bipolaire. Elle n'est plus une puissance triomphante, mais au contraire un pays de deuxième rang. D'autre part, l'ère de décolonisation qui s'ouvre à la fin de la guerre engendre la venue sur la scène internationale d'un nouvel ensemble, le Tiers-Monde, qui s'impose de plus en plus, notamment dans les instances internationales. Les deux grands ayant sanctuarisé le théâtre d'opérations européen, leur lutte d'influence se déplace vers cette aire géographique nouvellement indépendante. Elle acquiert à ses yeux un intérêt géopolitique, dont il connaît l'importance, de par son expérience de la guerre. Les territoires français d'Afrique lui ont permis de s'asseoir à la table des grands à la Libération. C'est pourquoi il faut, tout en répondant à l'inéluctabilité de l'indépendance, garder des liens étroits de coopération avec ces pays.

Les réalités économiques. Cette considération joue également un rôle primordial, lorsque l'on sait que le monde arabe détient plus de la moitié des ressources en hydrocarbure.

La découverte du pétrole en Algérie est un facteur déterminant dans la politique menée jusqu'en 1962. L'allocution qu'il prononce en pleine " traversée du désert ", au centre pétrolier d'Hassi Messaoud, le 17 mars 1957, est à cet égard explicite : *"Tout ce qui est puissance nous est nécessaire, sans quoi notre France ne serait pas la France, n'aurait pas l'influence, le rayonnement qui lui revient, et qu'il faut qu'elle exerce dans l'intérêt de tous les hommes. [...] On est en train de les retrouver au Sahara"*⁴. Le pétrole du Sahara n'est pas une fin en soi, mais un moyen, et non des moindres pour redonner à la France son rang.

Les échanges culturels. L'Empire donnait à la France une place privilégiée à la culture française qui rayonnait sur tous les continents. La décolonisation renoue avec les valeurs dont elle vante les mérites depuis la révolution. Il ne s'agit pas pour autant de réduire l'espace francophone. La culture française est un instrument de lutte contre l'emprise anglo-saxonne qui se fait de plus en plus menaçante. Il faut maintenir les échanges culturels. Une véritable lutte d'influence s'engage entre la France et les Etats-Unis sur le plan culturel, ces derniers tentant d'introduire la citadelle francophone. Il doit d'autre part lutter contre la volonté d'indépendance de ces pays qui passe par l'effacement de toutes traces relevant de la présence coloniale. Il s'agit enfin de faire face au panarabisme, qui partant du Caire, constitue une menace pour le maintien du français.

Toute cette thématique se retrouve comme une toile de fond de la pensée gaullienne. Celle-ci n'est certes pas immuable, mais elle entend s'inscrire dans le prolongement de la position traditionnelle de la France.

" Tout nous commande de réparaître au Caire, à Damas, à Amman, à Bagdad... "

De retour au pouvoir en juin 1958, il doit affronter les crises algérienne, tunisienne, marocaine, libanaise, jordanienne et irakienne. Ces différentes tensions lui donnent l'occasion de réapparaître dans cette aire géographique. Au demeurant, elles lui permettent de réaffirmer un principe qu'il défendait déjà à la Libération.

En effet, dès 1945, il propose un règlement des problèmes par une concertation entre puissances. *" Les Nations-Unies semblent [...] tirer la conclusion que c'est par les voies et les moyens de la coopération internationale que peuvent être neutralisés les germes de la discorde semés à travers le monde, soit par les malentendus, soit par l'opposition incessante des intérêts. [...] La France estime que telle est la direction à prendre, pour régler les problèmes posés par les événements d'Orient entre la France et l'Angleterre comme entre chacune de ces deux puissances et plusieurs Etats arabes "*⁵.

On retrouve cette position en juillet 1958, lorsqu'il soutient activement la proposition de Khrouchtchev d'organiser immédiatement une conférence au sujet du Moyen-Orient, devant regrouper les Etats-Unis, l'URSS, la Grande Bretagne, la France et l'Inde.

Dans une note du cabinet du Ministre des Affaires Etrangères, remise au *Foreign Office* et au Département d'Etat, le 17 juillet 1958, portant sur les crises libanaise et jordanienne, dans laquelle le gouvernement français donne son approbation à l'intervention américaine et britannique, la diplomatie française ne manque pas d'adresser des reproches quant à la forme que prennent ces dernières. *" Le Gouvernement français ne peut dissimuler l'impression fâcheuse qu'il ressent au sujet des conditions dans lesquelles ces décisions ont été prises par les deux gouvernements alliés. En effet, celles-ci n'ont fait l'objet d'aucune délibération avec le gouvernement français. [...] Pourtant la France est l'une des trois puissances intéressées au Moyen-Orient. "* Un petit peu plus loin dans la note, il est dit : *" la situation au Moyen-Orient est telle que les intérêts d'une des trois puissances occidentales ne peuvent être dissociés de l'ensemble des intérêts de l'Occident. En d'autres termes, toute action impose aux principaux intéressés, la nécessité de concerter leur politique. "*⁶

On rejoint ici un des fondements gaulliens. Déjà en 1947, au moment où le problème de la Palestine est soulevé, il déclare : *" tout se passait en Orient, comme si les questions qui concernaient les Etats arabes étaient traitées par les Etats-Unis et par l'Angleterre en l'absence de la France, cela non plus je ne pouvais pas l'admettre. "*⁷

Cette succession de crises donne l'occasion à la France d'affirmer sa politique générale vis-à-vis du Proche-Orient. Un document de la section générale politique du Ministère des affaires étrangères du mois d'août 1958 apporte des renseignements fondamentaux et forme l'ébauche d'une véritable politique abordant point par point toutes les tensions de la région. Le gouvernement mène une large consultation auprès de ses partenaires européens afin de définir une position commune. Pour cela, il dévoile les grandes lignes d'une démarche à suivre pour rétablir la paix. La base même de toute détente au Moyen-Orient est la reconnaissance du *statu quo* territorial, c'est-à-dire des frontières existant actuellement en droit et en fait ; examiner dans un esprit réaliste une solution internationale à la question des réfugiés palestiniens ; non-ingérence des grandes puissances dans les affaires intérieures des pays du Proche-Orient ; action collective en vue d'un développement économique des pays concernés ; réexamen de la politique pétrolière. Telles sont les bases d'une politique à mener dans le cadre de la conférence au sommet.⁸

Il faut d'autre part renouer avec les pays de la région. On a d'ailleurs tendance à dire que, durant cette période, la France n'a plus de liens avec les pays arabes, excepté le Liban. Cependant, il faut remarquer qu'elle maintient des

relations diplomatiques avec le Maroc, la Tunisie, la Libye, le Liban, le Soudan et le Yémen. L'Etat n'a toutefois plus aucun lien officiel avec les " poids lourds " de la région, à savoir la nouvelle République arabe unie (Egypte et Syrie depuis le début de l'année 1958), l'Arabie Saoudite, l'Irak et la Jordanie.

Il semble qu'un certain effort soit fait pour tenter de renouer avec l'Egypte nassérienne.

Déjà la IV^e République tente de régler le contentieux avec l'Egypte qui concerne les biens français nationalisés. Des négociations s'ouvrent à Genève le 26 août 1957 et aboutissent aux accords de Zurich du 22 août 1958. De Gaulle poursuit la politique menée par ses prédécesseurs et permet le rétablissement des relations culturelles et économiques, sur la restitution des biens français ou leur indemnisation. Les deux pays contractent également un accord d'assurance-crédit qui accorde à l'Egypte des facilités pour l'achat de matériels et d'équipements. Ainsi, on peut voir de part et d'autre le désir de normaliser les rapports entre les deux capitales. Comme le montrent des diplomates américains, l'Afrique du Nord, y compris l'Algérie, n'est pas pour le moment la préoccupation majeure de Nasser.⁹

Toutefois, la reconnaissance du gouvernement algérien exclut la reprise officielle du côté français.

Réapparaître au Moyen-Orient, c'est aussi et surtout trancher le problème israélien.

Le Gouvernement hérite de ses prédécesseurs d'une alliance avec l'Etat hébreu qui pèse considérablement sur la reprise des liens privilégiés avec les pays arabes. Dans ses *Mémoires*, il écrit : " *Je mets un terme à d'abusives pratiques de collaboration établie sur le plan militaire depuis l'expédition de Suez, entre Tel Aviv et Paris et qui introduisent en permanence des Israéliens à tous les échelons des états-majors et des services français. Ainsi cesse, en particulier le concours prêté par nous à un début, près de Bersheba, d'une usine de transformation d'uranium en plutonium, d'où, un beau jour, pourraient sortir des bombes atomiques.* " ¹⁰

A partir de 1956, la France établit avec Israël une véritable coopération militaire et nucléaire. Elle se traduit par le plan d'attaque contre l'Egypte, par la livraison de matériels militaires, mais surtout par l'élaboration d'une centrale atomique à Dimona, dont les retombées militaires paraissent plus que plausibles. De Gaulle se retrouve donc après 1958 face à une situation délicate. Les divers témoignages semblent montrer qu'il est mis au courant tardivement de cette coopération et que, dès qu'il en apprend le contenu, il ordonne que celle-ci s'interrompe. Elle est poursuivie en dépit des ordres élyséens. Il convient donc de voir son rôle dans le maintien de cette étroite alliance. Il est vrai que celui-ci tient une position ambiguë qui se caractérise par la volonté de mener de front des liens privilégiés avec les Etats arabes tout en assurant son soutien à Israël. On connaît l'admiration du personnage pour ce petit Etat. Il la fait savoir, notamment au moment de la crise de Suez, à ses interlocuteurs. Ne propose-t-il pas, comme on a pu

le voir précédemment le *statu quo* territorial comme base de négociation, avalisant ainsi les frontières de 1949. En réalité, l'aide apportée à l'Etat hébreu ne s'arrête pas vraiment. Elle est maintenue par des membres du gouvernement qui semblent passer outre les recommandations du chef de l'Etat. Une note concernant la réception de l'ambassadeur d'Israël par de Gaulle au premier semestre 1959 semble montrer que la présidence laisse les livraisons d'armes aux ministères concernés.¹¹

Jacques Soustelle est durant la période Ministre délégué chargé du Sahara, des DOM et TOM et de l'énergie atomique (février 1959 à février 1960). Signataire du Manifeste du 14 novembre 1956 qui réclame une alliance formelle avec Israël (" élément capital dans la croisade pour la modernisation et pour le progrès de la civilisation dans le Moyen-Orient "), président fondateur du comité français pour l'Alliance France-Israël, Soustelle confie : " *Quand j'ai été ministre de l'énergie atomique, j'ai fait tout ce que je pouvais pour aider Israël dans tous les domaines possibles* " ¹².

On peut également s'interroger sur la tardive révélation faite au président, que les témoignages placent entre 1959 et 1960, ce qui paraît insensé sachant qu'il est chef de la diplomatie, mais aussi chef des armées et qu'il fixe les directives de la politique de défense nationale. Doit-on pour autant en conclure qu'il ferme les yeux ? ¹³.

Un autre point essentiel qui justifie la présence proche-orientale concerne le pétrole. Une note de la Direction des affaires économiques et financières sur les données de la politique pétrolière de la France datée du 2 juin 1958 montre que le pétrole du Moyen-Orient est indispensable pour la France, son coût étant moins élevé que celui provenant d'Europe. Il est acheté en francs et non en devises, ce qui constitue un avantage économique. Cette note conclut donc qu' " *à ce seul titre, nos intérêts exigent qu'aucun obstacle ne s'oppose à l'exploitation normale et à l'acheminement vers l'Europe du pétrole du Moyen-Orient* ". Il faut donc tenir compte de la politique anglaise d'autant plus que le *Foreign Office* peut compter sur le Département d'Etat. Au cours des dernières années, les intérêts pétroliers ont cessé d'être exclusivement situés en Irak, et se sont diversifiés (Iran). La découverte d'un gisement marin dans les eaux d'Abu Dhabi donne une nouvelle importance aux concessions auxquelles la France est associée dans le golfe Persique. La France pour maintenir les intérêts de la Compagnie Française des pétroles en Irak, doit être prudente, l'affaire de Sakiet Sidi Youssef (février 1958) ayant déjà fait planer une menace. On retrouve cette grande prudence dans l'attitude d'expectative adoptée par la France après la révolution irakienne, cherchant des signes positifs auprès du nouveau gouvernement pour le reconnaître.¹⁴

Cette politique se retrouve dans la volonté affirmée d'aider la Syrie à tirer profit du transit du pétrole sur son territoire, et assurer la sécurité des pipe-lines. Cette note conclut sur l'affirmation de la nécessité qui s'impose à l'Occident d'une politique pétrolière concertée, laquelle

doit s'inscrire dans le cadre d'une politique générale d'apaisement et de prospérité.¹⁵

La volonté de préserver un espace francophone

A cette constante qui repose sur le désir de réapparaître sur le front levant, s'ajoute la volonté d'affermir les liens qui existent déjà avec les pays par tradition plus proches.

Cela concerne tout d'abord le Liban.¹⁶ Le problème de la succession du Président Chamoun se pose au premier semestre 1958. Jusqu'au dernier moment, de Gaulle tente de faire accepter à ses partenaires occidentaux l'idée d'une solution libanaise à la crise, une solution politique. Le gouvernement est toutefois disposé à remplir, en accord avec les gouvernements américain et britannique les obligations découlant de la déclaration tripartite de 1950. Mais Dulles et Mac Millan estiment celle-ci dangereuse pour les intérêts occidentaux, en raison de l'alliance franco-israélienne et de la question algérienne. On en arrive à la crise vue précédemment. La France n'intervient pas au Liban. Le Président Chamoun est rapidement lâché par les Occidentaux qui appuient le général Chéhab pour lui succéder. La France a soutenu activement sa candidature auprès de ses alliés. Puis elle propose une "consécration internationale" de la personnalité du Liban, ainsi qu'un projet de neutralisation du pays.

Au fidèle parmi les fidèles s'ajoutent le Maroc et la Tunisie. Les deux anciens protectorats nord africains font partie du domaine réservé. En aucun cas De Gaulle ne souhaite une intervention anglo-saxonne dans cette aire.¹⁷

On retrouve cette implication américaine dans la mission des bons offices proposée en commun avec les Britanniques, après le bombardement de Sakiet Sidi Youssef (février 1958). Il voit là le risque d'une internationalisation fort dommageable pour la politique française.

Aux tensions directement liées à cet incident s'ajoutent de nombreuses crises frontalières avec la Tunisie, mais également avec le Maroc, résultant de la remise en cause de la présence militaire française. Un accord intervient sur l'évacuation des postes français de l'Ouest et du Sud marocains le 14 juin 1958. Pour ce qui est de la Tunisie, la France accepte le retrait de toutes les forces armées stationnées sauf la base de Bizerte (accord du 17 juin 1958).

La métropole entre ainsi dans une phase de remise en cause permanente de sa présence militaire en Afrique du Nord, découlant des traités de 1956, et ce jusqu'en 1962-1963. Les Etats-Unis commencent à saisir l'enjeu de cette partie de la Méditerranée et à le faire sentir en multipliant leur aide financière (La Tunisie reçoit 17 millions de dollars en 1957, 40 en 1959, 45,6 en 1960) et militaires (armement de bataillons tunisiens en novembre 1958, projet d'aide militaire de 4 millions de dollars pour le Maroc en 1961). La France ne peut s'opposer à ces différentes aides mais veut imposer des garanties à ses alliés. Elle doit être consultée dans chacun des cas. (limitation des livraisons à des quantités raisonnables,

notamment en ce qui concernent les munitions, interdiction de transfert à des tiers, communication confidentielle des numéros de matricules des armes et marques des lots de munitions). La France qui tente de pacifier la situation en Algérie voit d'un mauvais œil ces livraisons, et tente par là même d'empêcher toute récupération par le FLN.

La nature même de ces conditions montre qu'elle considère encore ces pays comme une chasse gardée.

Le danger est d'autant plus grand que son influence culturelle se trouve menacée. A de nombreuses reprises durant cette période le Maroc et la Tunisie regardent outre-atlantique pour trouver un financement de leur politique culturelle. Ainsi, la Tunisie s'adresse à la fin de l'année 1959 aux Etats-Unis pour faire financer son projet de complexe universitaire. Une conférence est organisée par l'International Coopération Administration à Tunis sur les questions culturelles, techniques, d'éducation et sur le recrutement de techniciens américains en matière d'instruction publique.

En octobre 1962, les Américains lancent un plan d'édition et de diffusion de livres pour les classes primaires des écoles marocaines, avec la liberté de choix dans la langue de la rédaction, risquant ainsi, aux yeux de l'administration française d'accélérer l'arabisation de l'enseignement. L'allié américain revient sur l'assurance donnée en juillet 1960 selon laquelle rien ne serait entrepris au Maroc qui soit de nature à porter atteinte à la prééminence reconnue de la culture française.

Autre problème à affronter, celui de la nationalisation des biens des colons. La Tunisie procède à une tunisification des terres. 80 000 français sont encore présents en Tunisie en 1959. Il faut assurer la sécurité de leurs biens, tout en n'interférant pas dans la souveraineté tunisienne.¹⁸

Au regard de ces différents problèmes, on peut se rendre compte que le maintien de la présence française est loin d'être une sinécure, l'affaire algérienne n'accordant aucune marge de manœuvre.

Il s'agit en effet de la question la plus épineuse. Elle constitue le point central des relations franco-arabes jusqu'aux accords d'Evian. De Gaulle semble très tôt fixé sur son sort. Pour reprendre ses termes, "*à quoi bon rester, si on ne peut marquer*". Autant il cède du terrain sur le plan politique en revendiquant en 1959 l'autodétermination, autant il maintient le rôle français en poursuivant la pacification et en redoublant les efforts militaires, et en appliquant un plan économique quinquennal, le Plan de Constantine, par lequel la France investit plusieurs milliards dans le développement économique de l'Algérie. Son idéal reste une association entre les deux pays. Mais si la France doit quitter l'Algérie, autant le faire bien, et créer ainsi une base permettant l'ouverture sur le monde arabe. Il entend faire de l'Algérie un pilier de sa politique de coopération.

Pour comprendre tout le dossier nord africain, il faut le joindre à celui de la bombe atomique française. D'une part parce que cette question est alors directement liée à la

question algérienne et aux tentatives répétées de régler le sort du Sahara séparément du reste du territoire algérien. D'autre part parce qu'elle semble conditionner la présence militaire en Afrique du Nord, dans les bases militaires des anciens protectorats. Le témoignage rapporté par Alain Peyrefitte est à cet égard frappant. Au sujet de Bizerte, le chef de l'Etat lui confie en avril 1963 : " nous partirons parce que Bizerte ne nous servira plus à rien une fois que nous aurons une force atomique ".¹⁹

Ce que l'Afrique du Nord confiait à la France dans son rapport de force au sein de l'alliance atlantique, l'arme nucléaire lui redonne. Elle assure une double fonction : être indépendant du parapluie nucléaire américain et marque de puissance qui fait office de faire-valoir auprès du neutralisme émergent depuis Bandoeng.

Fortement associé à son initiateur au point de la personnaliser, la politique arabe de la France est devenue un axe à partir duquel toute la classe politique française s'est positionnée. On ne retrouve pas le clivage droite/gauche, avec une droite plutôt partisane de la position de son représentant, mais une scission au sein même de chaque famille politique. Au-delà de l'héritage d'une personne, il s'agit de l'héritage d'une expérience historique et d'une influence culturelle, qui fait de la France, le seul pays occidental capable de mener de front une politique englobant le Maghreb et le Proche-Orient.²⁰

NOTES

1. Cf. entretien avec Roland Dumas, Ministre des Affaires étrangères, in *Le Monde*, 12 mars 1991. " Evoquer le monde arabe est un mythe en soi. " Une " politique arabe en est un autre. [...] La France a une politique étrangère, appuyée sur des principes. [...] Nous conduisons des politiques qui, dans leur déroulement quotidien, ne sont pas les mêmes. La politique arabe du général de Gaulle, c'était une succession d'illusions. Le mythe a la vie dure ! "

2. Se reporter aux discours de Jacques Chirac, publiés par *La Revue d'Etudes Palestiniennes*, n°10, hiver 1996, pages 37 à 57.

3. Cf. MOSCA, Marco, " La politique arabe du Général de Gaulle durant la guerre d'Algérie (1954-1962) ", Mémoire de D.E.A., sous la direction de Henry Laurens, INALCO, 1995. (disponible à l'INALCO, l'Institut Charles de Gaulle, l'IRMC-Tunis).

4. Cf. Samy Cohen, *De Gaulle, les Gaullistes et Israël*, Paris, Alain Moreau, 1974, 365 p., page 349.

5. Allocution prononcée devant l'Assemblée consultative le 19 juin 1945, in Charles de Gaulle, *Discours et messages – Pendant la Guerre (juin 1940-janvier 1946)*, Paris, Plon, 1970, 679 p., page 580.

6. Archives diplomatiques, Série Amérique 1952-1963, sous-série : Etats-Unis, volume 413.

7. Conférence de presse tenue à la maison de la résistance alliée, le 12 novembre 1947, in Charles de Gaulle, *Discours et Messages – Dans l'attente (février 1946-avril 1958)*, Paris, Plon, 1970, 663 p., page 158.

8. Cf. Archives diplomatiques, Série Secrétariat des conférences - Nations-Unies - Organisations internationales, volume 162.

9. Selon Robert Murphy, représentant personnel du Président Eisenhower qui a eu un entretien avec Nasser le 6 août 1958. Confirmé par le sénateur Fulbright qui rencontre en mai 1960 le Raïs, lequel lui assure que le seul grief retenu vis-à-vis de la France est celui d'avoir fourni des armes à Israël et une aide militaire supérieure à celle reçue par l'Egypte. Cf. Archives Diplomatiques, Série Amérique, sous-Série Etats-Unis, volume 413.

10. In Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir. Le renouveau (1958-1962)*, Paris, Plon, 1970, 317 p., page 279.

11. DDF, 1959, tome I, chapitre Proche- et Moyen-Orient, documents relatifs à Israël.

12. Cf. Pierre Péan, *Les deux bombes*, Paris, Fayard, 1982, 203 p., page 130. Robert Buron, Michel Debré, Louis Jacquinot, Guy Mollet, tous membres des gouvernements de Gaulle puis Debré, sont signataires du Manifeste, ou pour le dernier étroitement associé à la politique de collaboration avec l'Etat hébreu. Il en résulte une présence fortement pro-Israélienne au sein des gouvernements, à des postes clefs qui pourraient justifier la poursuite de l'aide au-dessus des ordres de l'Elysée.

13. Cf. Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, tome II, Paris, de Fallois, Fayard, 1997, 652 p. Le 29 septembre 1963 il lui déclare " vous savez depuis quand les Américains se sont décidés à reconnaître Israël, ce qu'ils avaient refusé jusque là ? Depuis qu'ils ont appris qu'Israël avait sa bombe. Même s'il ne l'a pas essayée, il la possède. Et c'est nous qui la lui avons fournie ! Naturellement gardez tout ça pour vous " . p. 114.

14. " Bien que la France n'ait plus de relations diplomatiques avec ce pays, ses intérêts dans ce pays sont considérables et le gouvernement suit avec la plus grande attention le développement de la situation. Le nouveau gouvernement irakien n'est pas *a priori* un interlocuteur hostile. Le Gouvernement souhaite, ici encore, que la solidarité occidentale se manifeste davantage que dans le passé. " Note de Paris à destination de Rabat et Tunis du 19 juillet 1958, Série Amérique 1952-1963, sous-série : Etats-Unis, volume 413.

15. Cf. DDF, 1958, tome I. Note de la Direction des affaires économiques et financières, in chapitre Proche- et Moyen-Orient.

16. Pour saisir le poids du Liban dans la vision gaullienne, se reporter aux discours qu'il prononce le 3 juillet 1930 et le 27 juillet 1941 à Beyrouth. Voir aussi son *Histoire des troupes du Levant*, qu'il publie en collaboration avec le Commandant Yvon, en 1931 (Librairie Berger-Levrault)

17. Déjà en 1951 lorsque le gouvernement français ouvre ses bases militaires marocaines aux Américains, il réagit fermement : " nous ne pouvons admettre que l'attitude de nos alliés, vis-à-vis des territoires et des populations qui sont, où que ce soit associés à la France, comporte, à aucun degré, interférences, intrigues, interventions ".

18. Pour les relations franco-tunisiennes, se reporter aux Actes du VIII^e colloque international sur *Histoire orale et relations tuniso-françaises de 1945 à 1962, la parole aux témoins*, tenu les 10-11 mai 1996 à Tunis, Publications de l'Institut Supérieur d'Histoire du Mouvement National, Tunis, 1998, 300 p.

19. Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, tome I, Paris, éditions de Fallois, Fayard, 1994, 600 p., page 415.

20. Cf. Sami r Kassir, Farouk Mardam-Bey, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, tome II, éditions de la Revue d'Etudes palestiniennes, 1994.

La politique “ palestinienne ” des gouvernements socialistes sous le premier septennat de François Mitterrand (1981-1988)

Yann LE TROQUER

Doctorant en science politique à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence. Auteur de plusieurs articles sur la question palestinienne.

Mitterrand : un rapport affectif à l'histoire juive

Si la Cinquième République gaulliste fut largement dénoncée par François Mitterrand lorsqu'il était dans l'opposition, il s'est attaché, en tant que chef d'État, à en conserver l'esprit. Outrepasant les limites diplomatiques des articles 14 et 52 de la Constitution¹, Mitterrand souhaitait laisser son empreinte aux affaires étrangères, ayant dès 1981 “ *une idée précise de la place de la France et de ce qu'il voulait en faire dans le monde* ”², tandis qu'il présentait sa charte israélo-palestinienne le 4 mars 1982 à la Knesset³.

Malgré ses longues années dans l'opposition, ce n'est pas un novice qui ouvre le dossier israélo-palestinien. Déjà en 1949, porte parole du gouvernement, Mitterrand est chargé de déclarer la reconnaissance de facto d'Israël. Cinquante ans plus tard, il évoque encore sa “ (...) *première relation politique, cette affaire de l'Exodus que j'ai vécue personnellement avec tant de passion* ”⁴. Bercé de culture hébraïque, il associe intrinsèquement la “ question juive ” au sort d'Israël. Face au nationalisme arabe menaçant les colonies françaises d'Afrique du Nord, il est partisan sous la Quatrième République de l'alliance concrétisée dans l'opération de Suez. Par la suite, il s'oppose à la politique de “ boycott ” à l'égard d'Israël dessinée par le général de Gaulle au lendemain du conflit de 1967 et dénonce “ la politique pétrolière ” suivie jusqu'à la fin du septennat de Valéry Giscard d'Estaing. En 1972, il inaugure ses voyages en Israël, où le Kibboutz de Kfar Hannassi -le Solutré local où son fils Jean Christophe séjourne à partir de 1970- incarne l'idéal pionnier socialiste, tandis que ses discussions avec Golda

Meir, Y. Allon, Moshe Dayan ou Shimon Peres, font naître de fidèles amitiés. À Yasser Arafat, leader de l'Organisation de Libération de la Palestine (O.L.P.), rencontré “ inopinément ” en février 1974 chez M. Heykal (journaliste égyptien, ancien ministre de Nasser) - effacé de ses mémoires de 1975 pour réapparaître en 1980 - il annonce : “ (...) *Les socialistes français ne prêteront pas la main à la destruction de l'État d'Israël dont les Nations Unies ont reconnu le droit à l'existence ainsi qu'à des frontières sûres et reconnues (...) le peuple palestinien a droit à une patrie et dans cette patrie d'y bâtir un État* (...) ”⁵. François Mitterrand dépasse donc la “ *Patrie* ”, reconnue par Valéry Giscard d'Estaing en 1974 et son simple droit à “ *l'autodétermination* ” de mars 1980. Mais à une politique européenne entraînée par la politique arabe de la France tant en 1973, qu'à Venise en 1980, Mitterrand préfère une politique personnalisée, particulièrement en Afrique et au Moyen Orient⁶. Ainsi, en 1975, il dénonce avec Robert Badinter (futur Garde des Sceaux) la résolution de l'ONU assimilant le sionisme au racisme et prononce, au lendemain de l'attentat de la rue Copernic, un discours tranchant avec ce que d'aucuns perçurent comme la marque de l'indifférence présidentielle. “ *En 1981, les juifs de France, déçus de la politique moyen orientale de V.Giscard d'Estaing, se jetaient dans les bras du candidat Mitterrand* ”⁷ tandis que les Israéliens de Jérusalem descendaient dans la rue pour fêter la victoire de celui qui se montrait “ *soucieux de ne pas apparaître comme un médiateur mais comme un ami d'Israël* ”⁸.

“ Réhabilitation ” israélienne et “ initiation ” palestinienne sous le gouvernement Mauroy

Avec Pierre Mauroy, François Mitterrand opte en 1981 pour un “ baron socialiste ” puissant et apprécié, et un ambassadeur reconnu⁹. Dès le second tour des élections présidentielles, le futur Premier ministre socialiste se rend, avec Pierre Bérégovoy et Hubert Védrine, dans les ambassades arabes de Paris pour rassurer sur sa politique à venir¹⁰. Au Quai d'Orsay, Claude Cheysson, considéré comme “ pro-palestinien ”, se voit épaulé au Commerce Extérieur par Michel Jobert, mais pour le reste des nominations, les sympathies semblent plutôt jouer en faveur d'Israël. Aussi, la désignation de Jacques Attali comme conseiller du Président pour le Proche Orient souligne-t-il le rééquilibrage annoncé entre pro-arabes et israélophiles : “ (...) *porteur d'une éthique plus que d'une politique (il voulait) corriger (...) une injustice et une erreur moralement choquante : l'ostracisme à l'égard d'Israël* ”¹¹. Dès lors, l'Élysée n'intervient auprès du Premier Ministre en matière de relations internationales que lorsque le Ministre des Affaires Étrangères n'a pas réagi comme on l'entend¹². Le 19 juillet 1981, Pierre

Mauroy impose contre Michel Jobert la levée de la circulaire Barre de 1977¹³. En février 1982, il prépare à Tunis la visite de Mitterrand à Jérusalem, puis le représente à Beyrouth en mai au lendemain d'un attentat contre l'ambassade de France. Sur la scène intérieure, le Premier Ministre apparaît également, au moment de l'attentat de la rue des Rosiers en août 1982 et prononce des allocutions dans les institutions auxquelles il convient d'expliquer la politique française. Ainsi, au dîner organisé par le journal communautaire *Tribune Juive* en décembre 1983, Pierre Mauroy déclare : *"Je sais que le problème palestinien est sans doute celui à propos duquel les incompréhensions les plus fortes peuvent exister entre le gouvernement et votre communauté (...) Pour aborder cette question, il faut se référer à un principe qui constitue l'une des bases de notre diplomatie : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (...) "*. Le Premier Ministre épouse donc fidèlement la politique de l'Élysée¹⁴, tandis que Claude Cheysson veut innover en cherchant à convaincre Mitterrand de s'ouvrir aux Palestiniens, à l'OLP et à son leader Yasser Arafat qu'il rencontre d'ailleurs à Beyrouth dès août 1981 : *"Le Président était réticent à l'idée de cette rencontre mais il m'a laissé faire "*¹⁵.

Attentisme diplomatique sous le gouvernement Fabius

Tombé sur le dossier polémique de " l'école libre " (résistance des milieux catholiques et conservateurs à la réforme du ministre de l'Éducation, Alain Savary), Pierre Mauroy cède la place à celui qui, deux ans après son entrée au Parti socialiste (PS), en 1976, est déjà l'un des plus proches collaborateurs de Mitterrand. Laurent Fabius, parrainé par Jacques Attali, Georges Dayan et Robert Badinter¹⁶, entend respecter scrupuleusement le " pré carré présidentiel ", sauf sur le dossier des droits de l'homme¹⁷. En décembre 1985, il exprime son " trouble " lors de la réception du président polonais, le général Jaruzelsky, mais s'abstient lors de la réception de Yasser Arafat en mai 1989. L'estimant *" tout à fait légitime à partir du moment où certaines exigences sont respectées "*, Laurent Fabius s'envole pour Marbella loin de la logique protocolaire qui le conduit à s'entretenir personnellement avec le dirigeant de l'OLP¹⁸. À son arrivée à Matignon, Khaled El Hassan s'inquiète de ses sympathies et d'un dessaisissement du Quai d'Orsay du dossier proche oriental au profit de la cellule Élyséenne¹⁹. Selon Y. Azeroual et Y. Deray, c'est dans cette situation peu avantageuse pour le Ministère des Affaires Étrangères que Roland Dumas, " pro-arabe ", hérite du Quai d'Orsay : *" si François Mitterrand n'hésite pas à lui confier des missions délicates où son entregent et sa ruse font merveille, il est sûr qu'en matière de politique étrangère, R. Dumas n'a guère d'autonomie "*. La scène palestinienne relativement immobile sous le gouvernement Fabius ne lui permet guère d'innovation en matière de " politique palestinienne ".

Le bâton de pèlerin de Claude Cheysson

Jusqu'en 1984, les crises du Proche Orient et les affects personnels ressentis par le Président de la République ont creusé les sillons à suivre, même si le 14 décembre 1981, Claude Cheysson s'est attaché à rappeler les quatre grands principes mitterrandiens : droit de tous les États de la région à vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues (autant les Israéliens que les Palestiniens) ; droit des peuples à disposer d'eux mêmes ; rejet de toute violation unilatérale des décisions internationales et dialogue des forces de la région pour parvenir à la paix²⁰. F. Mitterrand est bien décidé à honorer Israël de sa première visite officielle en tant que Chef de l'État, repoussée par la destruction de la centrale irakienne d'Osirak le 7 juin 1981. *" Ce fut un choc pour Mitterrand, au point que sa vision idéaliste des dirigeants israéliens en a été fortement ébranlée "*²¹. Claude Cheysson lui, prépare sa rencontre fin août avec Yasser Arafat, espérant amener l'OLP à reconnaître Israël et à faire accepter celle-ci sur la scène occidentale et en particulier à Paris, où Mitterrand précise que cette rencontre n'impliquait aucun changement notoire vis à vis d'Israël²². En juin, la France condamne mollement les violents bombardements sur le Liban, tandis qu'y est assassiné le 4 septembre son ambassadeur Louis Delamare²³.

En décembre, Paris condamne, à l'ONU, l'annexion du plateau du Golan par les Israéliens, mais s'abstient le mois suivant d'exiger des sanctions, tandis qu'à la veille de son voyage, Mitterrand reçoit deux maires palestiniens expulsés par Israël en mai 1980. Si son conseiller personnel, Jacques Attali, suggère un rapprochement saoudo-égyptien et conclut à la nécessité d'un accord égypto-israélien sur les territoires occupés, il juge en revanche plus difficile de dégager une élite palestinienne pouvant les " prendre en charge " sans l'accord de l'OLP. L'option de Claude Cheysson resurgit tandis qu'il s'emploie à faire reconnaître la constitution d'un État palestinien dans les territoires occupés. Rappelé à l'ordre par Pierre Mauroy et François Mitterrand, il devient lors du voyage présidentiel la cible des attaques de Begin, rejetant catégoriquement toute possibilité " d'État palestinien ". C'est pourtant là un message que veut faire passer Mitterrand, même si les termes en restent mesurés et prudents. Évoquant tout d'abord l'irréductible droit de vivre des Israéliens, il poursuit : *" Il est aussi celui des peuples qui vous entourent et je pense bien entendu aux Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie (...) Je n'ai pas plus qu'un autre à trancher qui représente ce peuple (...). Comment l'OLP (...) qui parle au nom des combattants, peut-elle espérer s'asseoir à la table des négociations tant qu'elle dénier le principal qui est le droit d'existence et les moyens de sa sécurité à Israël ? Le dialogue suppose la reconnaissance préalable mutuelle du droit de l'autre à l'existence, le renoncement préalable mutuel à la guerre directe ou indirecte, étant entendu que chacun retrouvera la liberté d'agir en cas d'échec. Le dialogue suppose que "*

chaque partie puisse aller jusqu'au bout de son droit, ce qui pour les Palestiniens comme pour les autres peut, le moment venu, signifier un État."

Mitterrand "au secours" des Palestiniens du Liban

Au dialogue souhaité répondait l'opération "Paix en Galilée", Israël envahissant en juin le sud Liban avant de pilonner Beyrouth. Alors que les États Unis attendent en Béchir Gemayel, le nouveau président libanais, un interlocuteur pour Israël aux dépens des Palestiniens, la France, soutenue à Vienne et au Caire, opte pour le sauvetage de l'OLP. Dans le sang des populations civiles, l'envoyé spécial du président américain, Ronald Reagan, réussit finalement à faire entendre raison. "P. Habib comprenait l'honneur du combattant même si Israël l'appelait terroriste" ²⁴. L'évacuation des *Fedayin* palestiniens eut lieu sous couvert d'une force multinationale américano-italiano-française, la France étant pour Yasser Arafat garante d'un départ dans l'honneur et de la sécurité de civils laissés sans protection. Le 7 septembre, P.-M. Henry alertait Paris : "ces populations vivent littéralement dans une nouvelle terreur qui n'est plus celle des bombardements mais qui tient de l'irruption des forces Kataeb dans les camps de Beyrouth", tandis que le président sortant Sarkis demandait l'étalement du retrait de la force multinationale jusqu'au 21, échéance du plan Habib. Le 13, les Français quittent à leur tour Beyrouth, à la satisfaction de Gemayel qui est assassiné le lendemain, tandis que l'armée israélienne, *Tsahal*, boucle les camps palestiniens le 15. Le 16, des enfants, des femmes et des vieillards palestiniens sont massacrés par milliers dans les camps de Sabra et Chatilla, laissant Mitterrand, qui avait dénoncé la responsabilité d'Israël, conclure en Conseil des Ministres le 22 septembre : "Si nous étions restés, nous n'aurions pas pu sortir de notre zone et notre situation aujourd'hui serait tout à fait impossible parce qu'on n'aurait pas pu empêcher ce qui s'est passé. Nous devons partir dès que notre mission était accomplie, c'est à dire la sauvegarde des combattants palestiniens" ²⁵. Certes, les camps n'entraient pas dans la zone contrôlée par les soldats français, mais le massacre aurait-il eu lieu si proche de la force multinationale ? Le mandat français consistait-il exclusivement en l'évacuation des combattants palestiniens, et était-il impossible de sortir des zones établies ? Si oui, on peut se demander pour quelles raisons la force multinationale est revenue au Liban le 20 septembre.

Le mois d'août 1982 restera pour François Mitterrand une blessure longue à cicatriser, venant se recueillir sur le lieu de l'attentat de la rue des Rosiers, il sera accueilli aux cris de "Mitterrand, Defferre²⁶, assassins !" scandés par des activistes de la communauté juive de France.

Sur le plan extérieur, ses relations avec les dirigeants israéliens ne cessent de se dégrader.

En 1983, l'Élysée s'oppose au printemps à la tenue à Paris d'une conférence de l'UNESCO sur la Palestine

jugée trop doctrinale. Pour Hubert Védrine, il s'agit davantage pour François Mitterrand d'éviter de rencontrer directement Yasser Arafat qui n'a toujours pas reconnu Israël, que de céder aux pressions des organisations juives de France²⁷. À l'automne, un vaste échange de prisonniers entre Israël et l'OLP s'accomplit sous les auspices français, tandis qu'à Tripoli du Liban, où le leader palestinien a rejoint ses loyalistes pris sous les tirs croisés des pro-syriens puis de *Tsahal*, Mitterrand garantit l'opération d'évacuation "Anabase". Le 6 octobre, Pierre Bérégovoy ne prédit-il pas : "Le peuple palestinien, qui estime très légitimement devenir une nation, est actuellement disséminé ; une partie connaît l'occupation et l'autre est devenue l'enjeu de rivalités souvent attisées par une puissance étrangère. (...) N'oublions pas que, pour toute négociation, il sera nécessaire d'avoir des représentants reconnus, capables de parler au nom d'un peuple et de se faire écouter par la suite. La mise sous tutelle de l'OLP n'est pas un facteur de paix. Bien au contraire, cette organisation a un rôle à jouer dans l'établissement de la paix" ²⁸.

Sur la question polémique du territoire du futur État palestinien, François Mitterrand, après maintes tergiversations, parvient à trancher le 9 juin 1982 : "le pourtour d'un futur État palestinien, je n'en suis pas juge. (...) Il importera aux négociateurs de le dire, c'est à dire les frontières, et par dessus le marché des garanties à ces frontières. Par contre j'ai toujours dit que si la question se posait, elle se posait d'abord en Cisjordanie et à Gaza, et que s'il m'est impossible d'en définir les contours, j'en aperçois quand même bien le centre. Il serait quand même étrange d'évoquer le problème palestinien de façon ectoplasmique, de dire "il faut un État palestinien (...) partout ailleurs qu'en Palestine !" ²⁹.

Les leçons mitterrandiennes de l'expérience libanaise

S'il reste favorable à des négociations entre adversaires, l'expérience libanaise l'incite, à partir de 1984, à se faire l'avocat d'une conférence internationale dans laquelle l'Europe jouerait un rôle de premier plan. L'*Intifada*, le "désengagement" jordanien de juillet 1988, le Conseil National Palestinien d'Alger de novembre reconnaissant implicitement Israël, permet à Yasser Arafat d'être enfin reçu à Paris par le Chef de l'État, où sur les conseils de Roland Dumas, il annonce la "caducité" de la charte de l'O.L.P. qui prônait la destruction d'Israël³⁰. Mais, la France continue à piétiner face à l'hostilité d'Israël et à une communauté occidentale plus que réservée sur le projet d'un État palestinien. Roland Dumas estimant le 16 novembre 1988 qu'il serait " (...) contraire à la jurisprudence de la France de reconnaître un État qui ne disposerait pas d'un territoire défini ³¹". Toutefois, le 16 mars 1991, Mitterrand rappelle au président américain Georges Bush que les textes de l'ONU à l'origine de la création de l'État d'Israël prévoient deux États distincts, et qu'on avait oublié l'un

des termes. À Jérusalem en novembre 1992, le Chef de l'État français précise même : " *Il me semble qu'un État palestinien a été reconnu par les Nations Unies lorsqu'a été créé l'État d'Israël. L'un de ces États s'est constitué, vigoureusement, courageusement, et tant mieux (...) l'autre État est resté en rade. Il me semble qu'il est très difficile à un peuple de vivre sans des structures qui lui soient propres, et qui naturellement portent à la constitution d'un État* ³² ".

Cette absence de reconnaissance de l'État palestinien³³ laisse l'attachement moral tant proclamé au droit des peuples à disposer d'eux mêmes, bien éloigné d'une conception socialiste, voire même simplement humaniste.

La période 1981-1986 semble finalement avoir été celle de la confrontation de François Mitterrand à la *Realpolitik*. L'opposant au système gaullien a fini par s'affirmer comme le "cerbère" de la politique extérieure. Les limites de l'action internationale, plus particulièrement au Proche-Orient, les atteintes personnelles liées à sa politique israélo-palestinienne, la prise de conscience des réalités propres aux deux parties, ont conduit, celui qui voulait se poser "plus en ami qu'en médiateur", à réviser ses positions, la "logique présidentielle" prenant progressivement le dessus sur sa sensibilité d'homme passionné par l'histoire du peuple juif. Le premier septennat marque ainsi une période d'éveil, l'amenant au terme de sa carrière d'homme d'État à repenser le problème israélo-palestinien en terme de droit. En 1985, n'avait-il pas concédé qu'au Proche-Orient "prise entre ses amitiés, la France les a gardées, au risque de les perdre par le respect du droit."

NOTES

1. Gicquel J., Hauriou A., *Droit Constitutionnel et Institutions Politiques*, Montchrestien, Paris, 1985, p. 791-792.
2. Favier P., Martin-Roland M., *La décennie Mitterrand, Les ruptures*, Tome 1, Seuil, Paris, 1990, p. 227 selon H. Védrine.
3. *Revue d'Études Palestiniennes*, n° 4, été 1982, p. 170. Lors de la campagne présidentielle de mars 1988, F. Mitterrand écrivait dans sa *Lettre à tous les Français*, p. 11 : " (...) De la tribune de la Knesset, à Jérusalem, j'avais exposé la politique française sur la question palestinienne et les droits d'Israël (...). Parler le même langage aux deux camps ennemis m'apparaissait comme la seule façon de préserver l'autorité morale et politique de la France (...). "
4. Toast de Mitterrand lors de la réception du Président Herzog à l'Élysée, 17 octobre 1988, in Azeroual Y., Derai Y., *Mitterrand, Israël et les Juifs*, Robert Laffont, Paris, 1990, p. 271.
5. Mitterrand F., *La Paille et le Grain*, Flammarion, Paris, 1975, p.74 et *Ici et maintenant*, Fayard, Paris, 1980, p.273-274. C. Estier révélait en 1977 les termes de l'entretien dans *La Plume au poing*, Stock.
6. Moisi D., " La France de Mitterrand et le conflit du Proche Orient : comment concilier émotion et politique ? ", *Politique Étrangère*, n° 2, 1982, p. 400.

7. Azeroual Y., op. cit., p. 15 et voir surtout p. 165 et suivantes, chapitre intitulé "Y-a-t-il un vote juif" relativisant l'affirmation d'un vote "communautaire".
8. Amalric J., *Le Monde*, 8 mars 1987.
9. Portraits in Duhamel A., *Le Ve Président*, Gallimard, Paris, 1988, p.154-170 et Roucaute Y., *Histoires socialistes*, Leduc, Paris, 1987.
10. Lagarde D., " Le futur président et la question d'Orient ", *Arabes* n° 16, avril 1988, p. 14.
11. Favier, op. cit., p. 230.
12. Pfister T., *La vie quotidienne à Matignon du temps de l'Union de la Gauche*, Gallimard, Paris, 1986, p. 310.
13. Eytan F., *David et Marianne*, A. Moreau, Paris, 1986, p.120.
14. Fausse note en janvier 1991, à Tei Aviv, où il estimait que la position de l'OLP dans la crise du Golfe " la déconsidère et ne lui permet plus de se présenter comme seul interlocuteur au nom du peuple palestinien ". Aussitôt dénoncée par M. Vauzelle, cette position devait être quelque peu arrondie en juin, lors du sommet de l'Internationale Socialiste, où c'était " l'alignement du leader de l'OLP sur Saddam Hussein " qui était contesté. Président de cette organisation, il soulignait en mai 1998 à Oslo le "courage et l'intelligence" de Y. Arafat qui su avec S. Peres, trouver le chemin de la paix.
15. Favier, op. cit., p. 289, entretien du 10 mars 1989.
16. Avec M. Benassayag et F. Castro (épouse de L. Fabius), fondateurs en 1978 de l'association " *Socialisme et Judaïsme* ", active jusqu'en 1989, dont le but est d'amener les voix juives au P.S. et d'en initier les cadres aux charmes de l'État d'Israël (in Azeroual, op. cit., p. 19).
17. Favier P., Martin-Roland M., *La décennie Mitterrand, Les épreuves*, Tome 2, Seuil, Paris, 1991, p. 176 et 362.
18. Azeroual, op. cit., p. 58. Lors de la fête de la musique 1998, L. Fabius intervint vainement pour empêcher le groupe " Casse Pipe " de chanter " *Palestine* ", peu favorable à l'État d'Israël devant l'Assemblée dont il est de nouveau Président (*Libération*, 20 juin 1998). S'il reconnaît le droit à disposer d'une " patrie " aux Palestiniens, il semble plus rare de l'entendre prononcer le mot " État".
19. Deuré M., *Le Monde*, 29 août 1984.
20. Rondot P., " La France et la Palestine : de Charles de Gaulle à François Mitterrand ", *L'Afrique et l'Asie modernes*, été 1989, p. 89.
21. Favier, tome 1, op.cit. p.283, C. Cheysson, 10 mars 1989.
22. *France Pays Arabes*, n° 96, novembre 1981.
23. Henry P.-M., *Les Jardiniers de l'enfer*, O. Orban, Paris, 1984, p.102 et Favier, Tome 1, op. cit., p.290 sur les implications syriennes et l'intervention de l'O.L.P. contre les assassins.
24. Henry P.-M., op. cit., p. 185.
25. Favier, tome 1, op. cit., p. 319, Henry P.-M., op. cit., p. 204.
26. Gaston Defferre, maire de Marseille et ministre de l'Intérieur.
27. Favier, tome 2, op. cit., p. 38.
28. *Journal Officiel des débats de l'Assemblée Nationale*, 7 octobre 1983, p. 3843.
29. *Le Monde*, 10-11 juin 1982.
30. Roland Dumas, *Le fil et la pelote*, Paris, Plon, 1996, p. 300 et suivantes.
31. *JOAN*, 17 novembre 1988, p. 2324.
32. Langelier J.-P., *Le Monde*, 28 novembre 1992.
33. Azeroual, op. cit., p. 23 notaient en 1990, " A ce jour, 90 États ont reconnu l'État de Palestine. Ce chiffre dépasse le nombre d'États qui à l'ONU reconnaissent Israël ".

Le Parti socialiste et la guerre du Golfe (1990-1991) : éthique de responsabilité contre tiers-mondisme militant¹

Vincent GEISSER

Politologue, chercheur à l'IRMC, auteur d'une étude sur les socialistes français et la crise du Golfe, publiée dans l'Annuaire d'Afrique du Nord (1990) et dans l'ouvrage Ethnicité républicaine. Les élites d'origine maghrébine dans le système politique français, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.

Derrière la guerre, la question du pouvoir

Il existe une fâcheuse tendance chez les intellectuels français à juger les hommes et les partis de gauche à l'aune d'une prétendue " pureté idéologique ", faisant abstraction des enjeux de pouvoir propres aux organisations et des effets liés au contexte socio-politique². Une telle posture moralisatrice conduit la majorité des chercheurs et des observateurs à mesurer l'écart entre les principes et la pratique politique, comme si la gauche française se devait nécessairement d'*agir autrement*, guidée exclusivement par ses convictions et ses valeurs³. Or, l'histoire de la France contemporaine nous apprend qu'il n'en est rien. Les guerres et les crises sociales sont souvent le terrain de luttes fratricides entre les mouvements de gauche (partis, syndicats et clubs politiques), le " combat des idées et des valeurs " servant parfois des desseins plus terre à terre. Pour certains leaders socialistes, le P.S. représente le " parti de François Mitterrand ", et ce n'est ni à la solidarité gouvernementale, ni à la cohésion de la majorité parlementaire qu'ils feront appel mais à la fidélité à l'Homme providentiel du 10 mai 1981. A travers les débats, on devine déjà les enjeux futurs autour de la succession de F. Mitterrand et les éloges verbaux adressés à sa personne et à sa " logique de guerre " traduisent aussi une volonté de se positionner dans la course au pouvoir.

Aussi, dans le cadre de cette réflexion sur le Parti socialiste et la guerre du Golfe (1990-1991), avons-nous

souhaité replacer notre propos dans les enjeux internes à l'organisation, en privilégiant les moments " forts " de la vie partisane : les comités directeurs, les conventions nationales, les réunions du bureau exécutif et du secrétariat général⁴. Pour ce faire, nous avons procédé à une analyse de contenu des discours et des documents produits par les instances du P.S. entre août 1990 (invasion du Koweït par l'Irak) et mars 1991 (victoire de la coalition alliée).

Par son rôle de " parti du Président ", sa position hégémonique dans le gouvernement et ses relations de proximité avec de nombreuses associations juives et musulmanes, le Parti socialiste a fait figure d'acteur principal de la crise du Golfe en France. C'est d'ailleurs un rôle qu'il a très largement assumé et revendiqué, en se positionnant comme *porteur d'un discours central de cohésion*, susceptible de réconcilier une communauté nationale divisée et meurtrie. En ce sens, la guerre du Golfe n'a fait que porter à son paroxysme le mythe fondateur du mitterrandisme d'État, c'est-à-dire *un mythe de réconciliation nationale*⁵.

La " Nation " au secours des socialistes français

L'analyse des discours des leaders socialistes pendant la crise du Golfe révèle une convergence profonde dans les représentations de la nation française, celle-ci procédant d'une " essentialisation " de son rôle : entité dotée d'une sorte de nature éternelle, la France serait conduite par vocation à intervenir dans les problèmes du monde. Toutes les actions et les décisions du Chef de l'État François Mitterrand sont ainsi décodées selon la croyance en un mythe national⁶, unanimement partagé : "*La France est à sa place partout où est en cause, dans le monde, la liberté et où doivent être défendus les droits de l'homme (...). C'est cette place de premier rang que nous devons tenter de préserver en nous donnant les moyens d'une grande ambition politique*"⁷.

Bien que réservés sur le principe d'un recours à la force armée pour libérer le Koweït, la *Nouvelle École Socialiste* de Julien Dray et le courant *Socialisme & République* de Jean Pierre Chevènement ne s'écartent pas fondamentalement d'une telle représentation idyllique de la nation française ; ils se réclament également de l'âme et de l'histoire nationales pour défendre leurs positions " pacifistes " devant les instances dirigeantes du P.S. Tant chez les partisans que chez les opposants à la guerre du Golfe, nous relevons cette double référence idéologique à la nature profonde de la nation française et à l'universalité de sa mission. Nous voyons émerger une conception républicaine de la nation qui parvient à transcender les clivages politiques et générationnels, avancée aussi bien par les anciens de la S.F.I.O. et de la Gauche Démocratique

(Pierre Mauroy, Louis Mermaz, Louis Mexandeau...) que par les "jeunes Turcs" du parti (Julien Dray, Jean-Christophe Cambadélis, Jean-Luc Mélenchon...).

Cette rhétorique national-patriotique se combine le plus souvent à une forte personnalisation des actions et des décisions qui, dans les déclarations des leaders socialistes, s'exprime par des références récurrentes à François Mitterrand pour la période récente (l'homme de la rénovation de 1971 et de la victoire de 1981) et aux "pères fondateurs" du socialisme démocratique pour la période passée, Jean Jaurès étant le plus cité : "*Elle (la France) s'est incarnée, au vrai sens du terme, dans la démarche de François Mitterrand. La politique a été perçue à nouveau comme champ de grandes décisions et de responsabilités majeures*"⁸.

En définitive, ce qu'il faut retenir de cette analyse de discours, c'est moins l'écart entre la représentation idéale du rôle de la France dans le conflit et la prétendue réalité géopolitique, que la profonde homogénéité des registres symboliques dans lesquels puisent les responsables socialistes français et, d'une façon générale, les acteurs politiques hexagonaux : les références à la tradition socialiste de la *sécurité collective*⁹ sont rarissimes, laissant la place à un argumentaire à forte connotation chauvine et nationaliste, y compris chez les opposants à la guerre qui entendent justifier leurs positions pacifistes (Julien Dray) et arabophiles (J.-P. Chevènement).

L'Orient diabolisé, l'Orient normalisé

Les déclarations des responsables socialistes français sur l'amitié franco-arabe et l'identité méditerranéenne ne constituent-ils que la mystification idéologique de visées paternalistes et néo-colonialistes ?

Cette hypothèse a été défendue par un certain nombre d'auteurs pour qui le discours actuel des socialistes français constitue le prolongement du discours républicain et jacobin utilisé pour légitimer l'entreprise coloniale. C'est aussi une idée très répandue chez les intellectuels maghrébins qui établissent un lien direct entre socialisme et colonialisme (sionisme compris), par opposition au gaullisme historique qui "*avait jeté des ponts avec le monde arabo-musulman (...)*"¹⁰.

Il ne s'agit pas pour nous ici de vérifier le bien-fondé de cette croyance¹¹, mais de nous interroger sur les raisons de sa prégnance dans le discours des acteurs politiques en France, au Maghreb et au Machrek. Le mythe d'une *politique arabe de la France* semble avoir vécu. Pourtant, il a été largement sollicité tant par ceux qui étaient favorables à une intervention militaire que par ceux qui y étaient farouchement opposés et, sur ce plan, les socialistes français n'ont pas fait exception.

C'est d'abord l'idée d'une rationalité radicalement différente de celle de l'Occident -même si le terme "Occident" est rarement employé- qui domine les discours socialistes sur le monde arabo-musulman. Toutefois, ces derniers établissent une distinction subtile entre ce qui

relève de la "*sphère culturelle*" (socle inamovible) et ce qui appartient à la "*sphère politique*" (susceptible de transformations à venir). Cette représentation que nous pourrions qualifier d'*orientaliste* ou plutôt de *néo-orientaliste* au sens de F. Khosrokhavar¹², contribue à réduire le politique à ses aspects instrumentaux. Mais, contrairement aux discours orientalistes à vocation savante, celui des socialistes français ne refuse pas *a priori* la participation des sociétés arabo-musulmanes à la modernité politique, l'associant aux thèmes de *l'effort sur soi* et de *la préservation de l'identité culturelle*. On parvient au final à une représentation originale, difficilement "classable" dans le champ des études arabisantes : la modernisation politique du monde arabo-musulman reposerait sur le maintien d'une certaine authenticité. La question sous-jacente à une telle problématique n'est pas celle de la transformation en profondeur des sociétés orientales, mais celle de leur adaptation à la modernité technologique et politique dans le respect absolu de leur différence culturelle. En ce sens, nous pourrions dire, en paraphrasant Alain Touraine¹³, que les socialistes français sont porteurs d'une *représentation dilemmique* de la modernité politique dans le monde arabe : la défense de la Raison est étroitement liée au thème du retour aux identités dites "*essentielles*". C'est à travers cette représentation dilemmique qu'il convient d'analyser le traitement partisan dont a fait l'objet Saddam Hussein.

Saddam Hussein : ce despote oriental qui nous ressemble tant

Une étude superficielle des représentations nous inciterait à accréditer la thèse de la diabolisation, entretenue aussi bien par les partisans que les opposants à la guerre du Golfe : "*dictateur qui tyrannise et anéantit les Kurdes*"¹⁴, "*dictateur mégalomane*"¹⁵, "*dictateur sanglant*"¹⁶, etc.

Nous pourrions conclure à la diabolisation unanime du régime irakien par les acteurs politiques français - à l'exception peut-être du Front national - et nous en arrêter là. Mais en procédant ainsi, nous passerions probablement à côté de l'essentiel, c'est-à-dire la complexité des représentations sous-jacentes à la construction d'un discours sur le régime irakien actuel, loin d'être univoque, contrairement à ce qu'affirme certains auteurs.

Une analyse au second degré dans le processus exploratoire permet de mettre en lumière deux configurations sémantiques.

La première tendrait à faire du leader irakien la figure idéal-typique du despotisme oriental : Saddam Hussein serait l'incarnation personnifiée d'un trait culturel propre, poussé au bout de sa logique.

La seconde configuration se fonderait plutôt sur une euphémisation des aspects particularistes du régime irakien, insistant sur son caractère "*résolument moderne et laïc*" : Saddam Hussein serait une sorte de despote éclairé dans une région du monde imprégnée par la tradition et l'archaïsme politique.

Parvenus à ce stade de l'analyse, nous serions tentés d'associer la première configuration au discours des détracteurs du régime irakien (les courants majoritaires du P.S.), et la seconde aux propos des dits "pacifistes" et "arabophiles" (drayistes et chevènementistes).

Mais là encore, une analyse au troisième degré nous conduit à nuancer, voire à réfuter, cette dualité dans les représentations. Il est vrai que quelques mois avant le déclenchement de la crise du Golfe, le ministre de la Défense, J.-P. Chevènement, avait tenu à l'égard du régime de Saddam Hussein des propos élogieux, renvoyant plutôt à la deuxième configuration représentative (la modernité dans un océan d'archaïsme). Le ministre louait alors le caractère résolument laïc et moderne du pouvoir irakien. Au moment où éclate la crise du Golfe, on pouvait s'attendre à ce que les "amis" de J.-P. Chevènement aient recours à ce type d'argumentation pour minimiser l'invasion du Koweït. Or, non seulement ils ne minimiseront pas l'action, mais en plus, ils avanceront une conception quasiment opposée : le régime irakien n'aurait pas agi par "excès de modernité" (le dictateur moderne contre les Émirats du pétrole), mais conformément à une logique ethno-culturelle qui serait propre à l'Orient arabe, c'est-à-dire en fonction d'une rationalité distincte de celle de l'Occident : "*Peut-être a-t-on oublié que l'Irak n'est pas le Danemark, que le Moyen Orient n'est pas les pays scandinaves, que la rationalité n'est pas exactement la même dans toutes les régions du monde et que parfois, la menace loin de faire peur, provoque des réflexes de défi qui peuvent très vite devenir des réflexes suicidaires.*"¹⁷

Si pour les chevènementistes "l'Irak n'est pas le Danemark", pour la majorité des leaders socialistes français, c'est parce que la situation de l'Irak n'est pas aussi différente du Danemark, que Saddam Hussein doit être impérativement condamné par la communauté internationale : "*Là encore, il faut dire les choses : l'Irak n'est pas un pays pauvre, c'est un pays riche où des ressources de pétrole ont été découvertes, qui le faisaient passer au deuxième ou troisième rang des pays du monde, s'agissant des réserves, et malgré le poids de la dette qui était, en effet, considérable, en raison de la politique de surarmement menée par Saddam Hussein.*"¹⁸

* *
*

Il serait probablement exagéré de conclure en l'existence au sein de la mouvance socialiste actuelle (P.S., M.D.C. et Radicaux) d'une véritable ligne de fracture entre arabophiles et arabophobes ou entre pro-palestiniens et sionistes. Les représentations "socialistes" du monde arabo-musulman sont d'abord le produit d'une *logique d'acteurs* qui se positionnent comme s'ils étaient les décideurs du parti au pouvoir ou comme s'ils aspiraient à l'être prochainement. Les leaders socialistes se comportent, non en faisant appel à une quelconque solidarité idéologique avec tel ou tel mouvement progressiste du monde arabe (les "partis frères" du

Maghreb et du Machrek), mais en tant qu'*énonciateurs légitimes* de la "politique étrangère de la France". Le rapport à l'Autre (l'arabe) est de plus en plus conçu à travers le prisme des relations inter-étatiques, l'éthique de responsabilité gouvernementale primant sur l'éthique de conviction militante et tiers-mondiste.

NOTES

1. Cette contribution est tirée de notre thèse de doctorat et plus particulièrement des chapitres IX et X "Minorités et guerre du golfe", dans *Ethnicité et politique dans la France des années 1990. Étude sur les élites politiques issues des migrations maghrébines*, Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, 1995, p. 443-531.

2. Roberto Michels, *Les partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris, Flammarion, 1984.

3. Cf. Sami Nair, *Le regard des vainqueurs*, Paris, Grasset, 1992.

4. Le Comité Directeur du P.S. est formé de 131 membres élus par le Congrès à la représentation proportionnelle des courants ou tendances. Il élit en son sein un Bureau Exécutif de 27 membres et 13 suppléants à la proportionnelle, et un Secrétariat de 15 membres et 5 suppléants. La Convention Nationale représente, elle, les fédérations départementales du parti.

Comme support de travail, nous nous sommes référés principalement aux documents publiés par les services de communication interne du P.S. à l'intention de ses dirigeants locaux et nationaux, à savoir *Le Poing et la Rose/Sécial Responsables* du n°445 de septembre 1990 au n°474 d'avril 1991.

5. C'est l'hypothèse que nous développons dans notre ouvrage, *Ethnicité républicaine. Les élites d'origine maghrébine dans le système politique français*, op.cit.

6. Suzanne Citron, *Le mythe national. L'histoire de France en question*, Paris, Éditions Ouvrières/Études et Documentations Internationales, 1989.

7. Discours de Michel Vauzelle devant la Convention Nationale de Cachan, avril 1991. Source : documentation privée Vincent Geisser.

8. Discours de Laurent Fabius devant la Convention Nationale de Cachan, avril 1991. Source : documentation privée.

9. Seul le Premier ministre Michel Rocard évoquera le principe de sécurité collective dans son intervention d'avril 1991 devant la Convention Nationale. Sur le socialisme européen et le principe de sécurité collective, cf. Otto Bauer, *La question des nationalités et la social-démocratie*, Paris-Montréal, Guérin Littérature et E.D.I., 1987 (première édition 1906).

10. Cf. les propos de Mustapha Kharmoudi, "La tentation du repli", *Hommes & Migrations*, n°1145, juillet 1991.

11. Cf. infra texte de Marco Mosca.

12. Fährad Khosrokhavar, "Du néo-orientalisme de Badie : enjeux et méthodes", *Peuples méditerranéens*, n°50, janvier-mars 1990.

13. Alain Touraine, *Critique de la modernité*, Paris, Fayard, 1992.

14. Jean-Yves Autexier (Socialisme et République), Convention nationale de Cachan, avril 1991.

15. Gérard Fuchs (courant majoritaire), Comité Directeur, février 1991.

16. Lionel Jospin (courant majoritaire), Convention nationale de Cachan, avril 1991.

17. Pierre Guidoni (courant Socialisme et République), Comité Directeur extraordinaire sur la crise du Golfe, 15 janvier 1991.

18. Louis Mexandeau, Comité directeur, février 1991.

Conférence de presse du Général de Gaulle du 27 novembre 1967

L'établissement, entre les deux guerres mondiales, car il faut remonter jusque là, l'établissement d'un foyer sioniste en Palestine et puis, après la Deuxième Guerre mondiale, l'établissement d'un Etat d'Israël soulevaient, à l'époque, un certain nombre d'appréhensions. On pouvait se demander, en effet, et on se demandait même chez beaucoup de juifs, si l'implantation de cette communauté sur des terres qui avaient été acquises dans des conditions plus ou moins justifiables et au milieu des peuples arabes qui lui étaient foncièrement hostiles, n'allait pas entraîner d'incessants, d'interminables frictions et conflits. Certains mêmes redoutaient que les juifs, jusqu'alors dispersés, qui étaient restés ce qu'ils avaient été de tout temps, un peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur, n'en viennent, une fois qu'ils seraient rassemblés dans le site de leur ancienne grandeur, à changer en ambition ardente et conquérante les souhaits très émouvants qu'ils formaient depuis dix-neuf siècles : l'an prochain à Jérusalem. [...]

Indépendamment des vastes concours en argent, en influence, en propagande, que les Israéliens recevaient des milieux juifs d'Amérique et d'Europe, beaucoup de pays, dont la France, voyaient avec satisfaction l'établissement de leur Etat sur le territoire que leur avaient reconnu les Puissances, tout en désirant qu'ils parviennent, en usant d'un peu de modestie, à trouver avec leurs voisins un *modus vivendi* pacifique.

Il faut dire que ces données psychologiques avaient quelque peu changé depuis 1956 ; à la faveur de l'expédition franco-britannique de Suez, on avait vu apparaître, en effet, un Etat d'Israël guerrier et résolu à s'agrandir. Ensuite, l'action qu'il menait pour doubler sa population par l'immigration de nouveaux éléments, donnait à penser que le territoire qu'il avait acquis ne lui suffirait pas longtemps et qu'il serait porté, pour l'agrandir, à saisir toute occasion qui se présenterait. C'est pourquoi, d'ailleurs, la Ve République s'était dégagée, vis-à-vis d'Israël, des liens spéciaux et très étroits que le régime précédent avait noués avec cet Etat et s'était appliquée, au contraire, à favoriser la détente dans le Moyen-Orient. Bien sûr, nous conservions avec le gouvernement israélien des rapports cordiaux et, même, nous lui fournissions pour sa défense éventuelle les armements qu'il demandait d'acheter, mais, en même temps, nous lui prodiguions des avis de modération, notamment à propos des litiges qui concernaient les eaux du Jourdain ou bien des escarmouches qui opposaient périodiquement les forces des deux camps. Enfin, nous nous refusions à donner officiellement notre aval à son installation dans un quartier de Jérusalem dont il s'était emparé et nous maintenions notre ambassade à Tel-Aviv.

Une fois mis un terme à l'affaire algérienne, nous avions repris avec les peuples arabes d'Orient la même politique d'amitié, de coopération qui avait été pendant des siècles celle de la France dans cette partie du monde et dont la raison et le sentiment font qu'elle doit être aujourd'hui une des bases fondamentales de notre politique extérieure. Bien entendu, nous ne laissions pas ignorer aux Arabes que, pour nous, l'Etat d'Israël était un fait accompli et que nous n'admettrions pas qu'il fût détruit. De sorte qu'on pouvait imaginer qu'un jour viendrait où notre pays pourrait aider directement à ce qu'une paix fût conclue et garantie en Orient, pourvu qu'aucun drame nouveau ne vînt la déchirer.

Hélas ! le drame est venu. Il avait été préparé par une tension très grande et constante qui résultaient du sort scandaleux des réfugiés en Jordanie, et aussi d'une menace de destruction prodiguée contre Israël. Le 22 mai, l'affaire d'Akaba, fâcheusement créée par l'Egypte, allait offrir un prétexte à ceux qui rêvaient d'en découdre. Pour éviter les hostilités, la France avait, dès le 24 mai, proposé aux trois autres grandes puissances d'interdire, conjointement avec elle, à chacune des deux parties d'entamer le combat. Le 2 juin, le gouvernement français avait officiellement déclaré, qu'éventuellement, il donnerait tort à quiconque entamerait le premier l'action des armes, et c'est ce que j'avais moi-même, le 24 mai dernier, déclaré à M. Eban, ministre des Affaires étrangères d'Israël que je voyais à Paris. [...]

On sait que la voix de la France n'a pas été entendue. [...]

Source : Charles de Gaulle, *Discours et messages*, tome 5 : vers le terme, janvier 1966-avril 1969, Paris, Plon, 1970.

Discours de François Mitterrand devant la Knesset du 4 mars 1982

[...] Mais, avant de m'engager plus en avant dans cette réflexion, je voudrais exposer les raisons pour lesquelles j'ai pris à l'égard d'Israël des positions dont nul n'ignore qu'elles ont été contestées, soit par les uns, soit par les autres. Pourquoi en 1947, membre du gouvernement de mon pays, ai-je été, vous le rappeliez, Monsieur le Premier ministre, hier, pourquoi ai-je été avec Edouard Depreux, l'un des deux ministres à plaider et à obtenir asile pour l'*Exodus* ? Parce que je ne supportais pas que ces hommes et ces femmes en quête de liberté fussent chassés de partout, rejetés du droit d'être eux-mêmes par ceux qui avaient plein la bouche de grands mots et grands principes.

Pourquoi en 1978 ai-je approuvé, seul des responsables des grandes organisations politiques françaises, l'accord de Camp David ? Parce que je pensais que ceux qui se faisaient la guerre avaient aussi le droit de se faire la paix et de se rapprocher pour tenter d'apporter une réponse au problème palestinien.

Pourquoi, en 1980, ai-je regretté que la conférence de Venise eût implicitement rejeté, au bénéfice d'une négociation globale, la procédure de Camp David ? Parce que je préférerais une paix qui se fait peu à peu à une paix qui ne se fait pas du tout, une négociation réelle à une négociation incertaine, et sans récuser pour autant l'accord global, en fin de compte.

Pourquoi, président de la République, ai-je, en 1981, refusé d'associer plus longtemps la France au boycott commercial qui frappait Israël ? Parce que ma règle est de ne consentir en aucune circonstance à quelque discrimination que ce soit contre un peuple honorable. Pourquoi ai-je consenti que la France participât à la force neutre du Sinaï ? Parce que nous sommes volontaires chaque fois qu'il convient d'aider le processus de paix. Pourquoi enfin ai-je accepté l'invitation de Messieurs Navon et Begin de me rendre en 1982 en Israël ? Nous voici revenus à mon point de départ. Il n'y a pas pour la France d'interdit. Son devoir est de tenir toujours et partout un seul et même langage.

Ce développement vous indique la direction qu'il prend. Pourquoi ai-je souhaité que les habitants arabes de Cisjordanie et de Gaza disposent d'une patrie parce que qu'on ne peut demander à quiconque de renoncer à son identité ni à répondre à sa place à la question posée. Il leur appartient, je le redis aux Palestiniens comme aux autres, de quelque origine qu'ils soient, de décider eux-mêmes de leur sort. A l'unique condition qu'ils inscrivent leur droit dans le respect du droit des autres, dans le respect de la loi internationale et dans le dialogue substitué à la violence. Je n'ai pas plus qu'un autre à trancher qui représente ce peuple et qui ne le représente pas. Comment l'OLP, par exemple, qui parle au nom des combattants, peut-elle espérer s'asseoir à la table des négociations tant qu'elle dénierait le principal à Israël, qui est le droit d'exister et les moyens de sa sécurité ? Le dialogue suppose la reconnaissance préalable et mutuelle du droit des autres à l'existence, le renoncement préalable et mutuel à la guerre directe ou indirecte, étant entendu que chacun retrouvera sa liberté d'agir en cas d'échec. La France approuvera ce qui sera dialogue ou approche de dialogue, comme elle observera avec inquiétude toute action unilatérale qui, de part et d'autre, retarderait l'heure de la paix. De même, nul ne peut décider des frontières et des conditions qui, à partir de la résolution 242 de l'ONU, s'imposent aux parties en cause. Ce sera l'affaire des négociateurs et d'eux seuls. N'excluez de la négociation aucun sujet, quel qu'il soit. " Je propose au nom de l'immense majorité des membres du Parlement que tout soit négociable [...]

Mais je m'aperçois, avant de conclure, Mesdames et Messieurs, que je n'ai pas parlé de Jérusalem où nous sommes pourtant. La Bible a nourri mon enfance. A sa lecture, vous avez appris que Jérusalem - dans votre langue, c'est *Ir Shalom*, terre de l'unité et des contradictions, éternelle, je l'espère, universelle assurément - apparaîtra fatalement un jour comme le lieu où se rassembleront les frères séparés. Dans sa volonté farouche de survivre, votre peuple, j'en suis sûr, saura tirer de son génie les ressources d'intelligence et de courage qui changeront, pour lui et pour d'autres, la peine en joie et l'angoisse en espoir.

Source : François Mitterrand, *Réflexions sur la politique extérieure de la France*, Paris, Fayard, 1986.

◆ **Tahar ABID, Mohamed DABBAB, *La justice en Tunisie, Histoire de l'organisation judiciaire (essai): de 1856 à l'Indépendance***, Tunis, Centre d'Etudes Juridiques et Judiciaires, 316 p.

◆ **Federico CRESTI, *Oasi di italianità. La Libia della colonizzazione agraria tra fascismo, guerra e indipendenza (1935-1956)***, Torino, Società Editrice Internazionale, décembre 1996, 298 p.

L'histoire contemporaine des institutions publiques tunisiennes reste largement à faire. Cet ouvrage y contribue utilement en s'intéressant à l'organisation du troisième pouvoir, le pouvoir judiciaire, sur une période d'un siècle qui couvre réformisme et Protectorat. Il souligne fortement les ambivalences d'un processus de modernisation de l'administration de la justice sous un régime de nature coloniale. La justice pré-coloniale est décrite comme à la fois hypercentralisée (justice retenue)

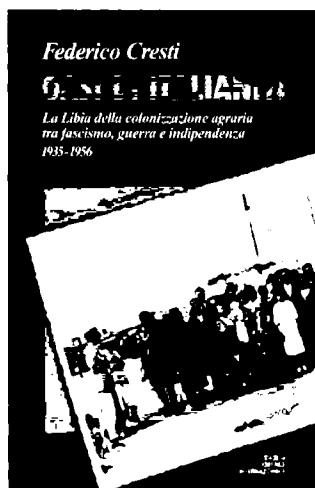
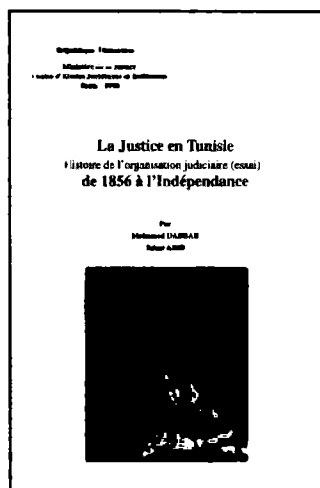
et fragmentée entre détenteurs réels de l'autorité, segmentée en s'articulant dans un ordre juridique pluraliste sur des critères religieux (tribunal du Charaâ, tribunal rabbinique), ou nationaux (juridictions consulaires). Le mouvement réformiste du milieu du XIX^{ème} siècle amorce sa modernisation : organisation du tribunal de la Charaâ en 1856 ; début de déconcentration en 1876 ; réforme du tribunal de l'Orf (juridiction de type prud'homal) en 1877. La

politique judiciaire du Protectorat est marquée par l'ambiguïté d'une oeuvre de rationalisation qui est à la fois de domination, de captation partielle d'un attribut essentiel de la souveraineté. Les auteurs en pointent donc les limites : délaissement de la justice religieuse ; transferts d'attributions vers les tribunaux français ; déclassement des professions judiciaires ; inadaptation d'un droit importé au regard des qualifications des magistrats ; contrôles (l'institution d'un commissaire du gouvernement) et interventions de l'administration du Protectorat. Il reste que la justice séculière se transforme profondément dans la première moitié du XX^{ème} siècle : abandon de la justice retenue et création d'un ministère de la Justice (1921) ; codification des droits ; fixation des procédures ; mise en place de tribunaux régionaux ; ... Ce bilan critique est donc presque exclusivement fondé sur une analyse institutionnelle. Il aurait pu être enrichi par des références à d'autres travaux sur les acteurs du système judiciaire et la production normative, qui montrent comment la législation tunisienne sous le Protectorat était porteuse des linéaments du système juridique de l'Indépendance.

L'histoire de la colonisation italienne en Méditerranée s'enrichit de nouveau avec ce bel ouvrage intitulé "*Oasi d'italianité, la Libye de la colonisation agraire entre fascisme, guerre et indépendance (1935-1956)*". L'auteur nous offre en effet ici une analyse érudite et précise de l'évolution de la colonisation démographique de la Tripolitaine. Cette étude, qui s'appuie sur des fonds archivistiques et documentaires italiens rares et souvent inédits, débute avec la première expérience de

colonisation de l'Institut National Fasciste de la Prévoyance Sociale (I.N.F.P.S), celle de Bir Terrina. L'auteur y examine toutes les données démographiques, sociales ou politiques de celle-ci, de l'origine géographique des migrants aux critères de sélection des familles destinées à émigrer — les familles nombreuses étaient privilégiées au même titre que l'adhésion au parti fasciste du chef de famille et de sa progéniture masculine, ou encore la

bonne moralité... Très fournie en détails et en données chiffrées, la lecture de cet événement controversé en Italie reste passionnante. Après avoir exposé les conditions d'acquisition des concessions privées, Federico Cresti envisage le tournant de la colonisation appelé "I Ventimila" (les Vingt-mille), en référence à l'envoi massif de colons au cours de l'année XVI. En effet, sous la pression de Mussolini lui-même, dans une optique purement politique et idéologique, l'I.N.F.P.S dut élargir le programme d'action coloniale au cours de l'année 1937. Cette démarche se concrétisa par de nouveaux projets sur la Libye. Le plus important d'entre eux, celui élaboré par le gouverneur I. Balbo, prévoyait une immigration essentiellement rurale composée de 20 000 colons en 1938. Ces implantations, les "oasis d'italianité", perdurèrent ensuite durant la gestion de l'administration militaire britannique à partir de 1942, jusqu'aux accords italo-libyens en 1956. Les vicissitudes auxquelles elles furent confrontées — et notamment les rapports avec la population libyenne — sont à chaque fois l'occasion d'une description et d'une analyse historiques fines.



◆ **Rachid BELKHAHIA et Abderrahim HAROUCHI, *Paroles de Managers*, Casablanca : G. Morin éditeur - AFAK, 1998, 222 p.**

C o-édité par l'association AFAK pour le civisme et le développement, cet ouvrage présente plusieurs intérêts, parmi lesquels celui de rassembler un corpus étoffé de discours sur l'entreprise marocaine. Performatifs ou non, ces derniers participent d'une construction du politique, de l'énonciation de l'ordre, alors que les sirènes néo-libérales et la mise en oeuvre de réformes économiques structurelles ont propulsé le chef d'entreprise, l'homme d'affaires, le manager et plus largement le secteur économique privé au devant de la scène publique. La perspective et la problématique adoptées par les coordinateurs de l'ouvrage ne sont pas particulièrement

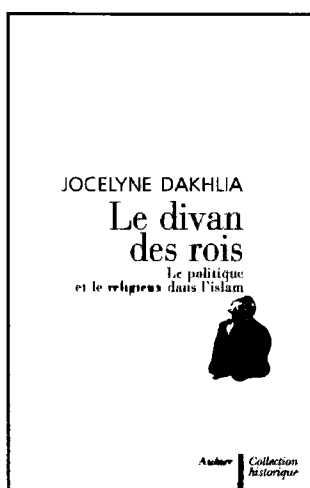


originales : globalisation, "faire face aux défis de la mondialisation", etc... Mais, la parole est aux acteurs, en l'occurrence — et c'est notable — à des "managers" au visage politique plus qu'entrepreneurial : responsables des grandes entreprises publiques du Royaume, ministres, responsable patronal, jusqu'au conseiller économique du Roi qui rédige la préface de l'ouvrage. Tous conçoivent et concourent à l'élaboration des politiques

publiques. L'ouvrage semble être à l'image de ce constat actuel : l'entreprise au Maroc devient affaire de politique tandis que le politique passerait aux mains de managers. Et les "spécificités de la pensée manageriale" que se proposent de dévoiler les auteurs accompagnent les réformes politiques engagées ou attendues. Dans un pays où longtemps les analystes ont mis en doute l'existence d'une bourgeoisie entrepreneuriale et indépendante, la question des interrelations entre sphères publiques et privées, politiques et économiques se pose toujours. Les différentes contributions s'articulent en deux temps : une première série de textes dessinent un diagnostic, qu'on pourrait qualifier de néo-libéral. La nécessaire restructuration du tissu industriel marocain, aux yeux de ces responsables, engage l'adoption de nouveaux principes d'organisation et de gestion (redéfinition du service public, nouvelle répartition des pouvoirs, "éthique", "citoyenneté", "déontologie", etc...). Les textes suivants brossent les "nouveaux paradigmes manageriaux", autrement dit, suggèrent les perspectives qui s'ouvrent aux "entreprises de demain". Ces hommes de pouvoir s'expriment, justifient leurs politiques et proposent des réformes. Outil de travail riche, l'ouvrage, de ce point de vue, illustre de façon éloquente les entrelacs des discours savants et politiques.

◆ **Jocelyne DAKHLIA, *Le Divan des rois. Le politique et le religieux dans l'islam*, Paris, Aubier, Collection historique, 1998, 324 p.**

P lutôt qu'un islam structurellement théocratique, stéréotype galvaudé des deux côtés de la Méditerranée, Jocelyne Dakhliia montre qu'il existe toute une tradition politique locale où le politique se dissocie du religieux. Sa recherche porte sur cette culture autonome qu'elle s'évertue à débarrasser des poncifs et des lieux communs historiographiques pour en montrer la teneur anthropologique et historique en pays d'islam et particulièrement au Maghreb. L'idée dominante d'une prétendue indistinction du religieux et du politique est réfutée par une analyse abordant les rapports du pouvoir au temps, la thématique récurrente de la ruine et la durée

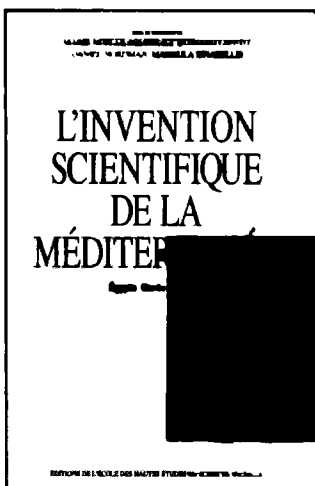


des fondations politiques. Le corpus de base est constitué par les chroniques, les contes et autres récits édifiants tels que les miroirs de prince. A regarder de près, ces écrits qui entretiennent des rapports de convergence avec la tradition orale énoncent des métaphores et des sentences ouvrant humblement sur une sagesse universelle. Ils véhiculent des temporalités basées sur les symboliques royales, prophétiques et califales ; temporalités qui

se chevauchent en consacrant des temps exemplaires et une vision motrice de l'origine et du déclin. L'idéal sultanien apparaît alors prisonnier du schéma politique classique axé sur l'ordre ou le chaos. La conception cyclique de l'histoire, synthétisée par Ibn Khaldûn, est solidaire de l'idée d'instabilité qui hante la pensée politique musulmane. La référence constante à la thématique de la ruine, qui est actualisée par de multiples exemples référant aux villes et aux dynasties, s'exprime par une rhétorique du pouvoir dont la finalité est la recherche de la puissance. Cependant, ce modèle se traduit par le refus d'une appropriation du passé et par une inexorable discontinuité politique. La difficulté des rapports entre sultans et sujets réside dans l'existence de modèles paradigmatiques d'une légitimité basée soit sur le mérite personnel soit sur l'ascendance. Le problème est que le conflit politique est extériorisé voire interdit aux dépens d'une conception qui situe le débat entre souverain et sujets. D'où le triomphe des marges et l'imposition d'une économie mesurée de la contrainte. Or, la mise hors la loi du conflit avec ce que cela suppose comme filiation univoque a été exacerbée au XX^e siècle par le mythe nationaliste unitaire menant à l'oubli même de cette éthique politique "laïque".

◆ *L'Invention scientifique de la Méditerranée : Egypte, Morée, Algérie* ; sous la dir. de Marie-Noëlle BOURGUET, Bernard LEPETIT, Daniel NORDMAN, Maroula SINARELLIS, Paris, Ed. de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1998, 328 p., cartes et ill.

Cet ouvrage, en hommage à la mémoire de Bernard Lepetit, est le produit d'un séminaire de recherche de l'EHESS, organisé dans le cadre d'un programme du Ministère de la Recherche et de la Technologie *Intelligence de l'Europe. Méditerranée : échanges et affrontements*. Quinze chercheurs s'interrogent sur le double registre du nom Méditerranée, tout à la fois "espace singulier, fortement individualisé", et "concept mobile", relevant d'une "catégorie du discours savant". L'originalité de leur



démarche, qui s'inscrit dans une perspective d'histoire des sciences, repose sur le postulat que la Méditerranée est un objet historiquement construit, "inventé" plutôt que découvert, par les voyageurs, les géographes, les naturalistes et les savants. Derrière leurs propos se profile la question de l'articulation entre science et localité, entre particulier et universel. L'événement de trois missions, militaires et

scientifiques, menées par l'État français, entre la fin du XVIII^{ème} siècle et le milieu du XIX^{ème} siècle, et placées sous le patronage d'institutions savantes, sert de terrain d'enquête. Les auteurs interrogent, en premier lieu, les conditions de la production d'un savoir encadré par le fait militaire, dispositif institutionnel visant à asseoir un pouvoir sur les territoires et sur les hommes qui y résident. Mais leur réflexion sur les différentes échelles d'observation permet aussi de comprendre comment, à partir d'expériences de terrain diverses, se construit une représentation intégrée de l'ensemble méditerranéen ; comment la capitalisation d'informations, la comparaison par analogies et différences et la théorisation en faisant l'objet d'incessants va-et-vient, nourrissent les controverses qui se nouent autour de la nature des relations Orient-Occident, Islam-Chrétienté. Au-delà d'une connaissance plus fine du projet colonial et des représentations que s'en font ses acteurs, cet ouvrage suscite d'autres réflexions. La définition de l'aire méditerranéenne comme un "trait d'union" entre les peuples riverains autorisant l'existence d'une communauté d'appartenance ou, à l'opposé, comme lieu hétérogène où s'exacerbent les contrastes, voire les conflits, est au cœur d'enjeux contemporains.

◆ Juliette BESSIS, *Maghreb : La traversée du siècle*, Paris, L'Harmattan, 1997, 538 p.

Voici un ouvrage ambitieux, puisqu'il tente de retracer l'histoire des États maghrébins du début à la fin du XX^{ème} siècle. Se refusant néanmoins à être une énième chronologie, il ordonne les faits suivant un plan thématique, articulé autour des interrogations que pose l'histoire de l'Algérie, la Libye, le Maroc et la Tunisie. De par sa volonté globalisante, ce livre a le mérite de ne laisser aucun des aspects récents de l'histoire de côté : le processus de la colonisation, les luttes de libération nationale, les choix économiques et politiques des pays indépendants, les conflits régionaux, les confessions minoritaires, l'islam populaire, l'islamisme... Cette volonté va de pair avec quelques regrettables impasses



dont celle de la Mauritanie parent pauvre de ce Maghreb ici hagiographié. Se placer dans la lignée de Fernand Braudel laissait augurer bien des espoirs pas tous tenus : en quoi ce Maghreb se rattache-t-il à la Méditerranée braudelienne ? Comment s'extraire de cette histoire du "temps court" ou de la polémique pour accéder à l'histoire que lui refusent les auteurs impérialistes du début du siècle ? En se focalisant sur l'histoire culturelle et politique

particulière de chacun des États du Maghreb, telle est la réponse de l'auteur : "Au Maroc, la continuité de l'État est assurée par la royauté chérifienne, l'ancienne classe dominante et les élites nationalistes urbaines indigènes, maintenues par la colonisation, tandis qu'en Tunisie, l'État dynastique est remplacé par l'État-parti nationaliste qui assure la continuité de l'État avec l'appui d'une administration recrutée dans les classes moyennes qui sont son principal soutien. En Algérie, aucun État ne subsiste au sortir de la guerre d'indépendance et l'armée qui l'a conduite constitue la principale structure." Des ambitions des indépendances reprises dans la troisième partie mais évoquées dès le catégorique "Nous sommes arabes, arabes, arabes." de Ben Bella cité dans l'introduction, on comprend mieux les avantages et les limites face à la mondialisation. Quels choix entre fermeture sur soi et intégration du Maghreb arabe à un espace plus vaste ? Comment intégrer une pratique séculaire de l'Islam et ses liens directs avec la politique des États du Maghreb avec la tentation moderniste d'un État sécularisé ? Comment concilier la fierté des propos indépendantistes aux impératifs de l'économie mondiale ? En fin de compte, un ouvrage à lire comme complément à tous les autres, pour nous aider à comprendre l'histoire en train de se faire.

■ LES CAHIERS DU CERMOC

n°20, 1988 ; 180 p.

*Réglementation et formes urbaines,
le cas de Beyrouth*

Voici un ouvrage qu'on est tenté de croire limité à une étude de cas : Beyrouth, par son passé chargé de déchirures. Il ne faut certes pas négliger la méthode très claire avec laquelle l'auteur nous démontre que certaines incohérences urbaines ne sont pas seulement dues aux longues années de guerre, mais sont en grande partie le fruit d'une réglementation dont le rôle est ambigu et mal connu. En dégageant les effets des différentes procédures établies au cours de ce siècle, l'auteur s'est intéressé aux relations successives entre *paysage* et *réglementation urbaine*. La constatation apparaît surprenante : l'application des textes a pour conséquence indirecte l'hétérogénéité du produit urbain, qui se manifeste autant dans le rapport de l'immeuble avec la voie publique que dans la structuration des îlots et leur fragmentation au cours de leur évolution. La manière dont ces textes sont tributaires de l'air du temps, par la prise en compte de manière quasi-instantanée à l'échelle urbaine de phénomènes politiques ou économiques, incite à réfléchir sur la capacité d'une réglementation urbaine à dessiner la physionomie d'une ville, en maîtrisant ses métamorphoses. Mais une lecture attentive de ces réglementations, que l'auteur propose avec force schémas et graphiques, montre de nombreux parallèles avec celles d'autres pays, dont la Tunisie. Si indirectement cela permet d'évoquer, derrière des règles semblables, la diversité des réponses (que l'on sera tenté d'attribuer à la spécificité du contexte...), cela a surtout pour effet dans cet ouvrage de relativiser l'interprétation de ces textes. En permettant des recoupements chronologiques aux principales étapes entre les différents quartiers présentés, nous avons des premiers jalons pour comprendre comment se construit le caractère d'une ville, en dépit des textes réglementaires.

CERMOC

BP. 2691, Beyrouth- Liban
Aman PO Box 830413 Zahran
11183, Amen Jordanie
Cermoca@ltb-refu-org

■ ACTES DE LA RECHERCHE
EN SCIENCES SOCIALES

n°123, juin 1998.

Genèse de la croyance littéraire

Le fil conducteur de cette livraison, consacrée à la littérature en tant que produit social, suit quelques-uns des processus qui légitiment son statut dans la culture et fondent son exceptionnalité dans la sphère française.

Dans un premier article opposé à une vision lettrée de la lecture, l'enquête essaie de démontrer à travers les usages polymorphes de cette pratique qu'elle est appropriation suite à des attentes diverses, produit des effets qui dépassent les catégories consacrées (lectures de divertissement, de salut ou esthètes) et procure des bénéfices selon les ressources culturelles, les positions professionnelles, les conjonctures historiques des lecteurs concernés.

Ces derniers se répartissent aussi selon l'âge, le sexe ou les formations scolaires: dans une enquête dans les deux étages du système scolaire (le collège et le lycée), on peut constater le passage d'une conception qui prend en compte les goûts et la consommation des collégiens (*lecture ordinaire*) à un mode de lecture qui privilégie les grands auteurs et s'appuie sur des références proprement littéraires. L'institution scolaire contribue ainsi à séparer les lecteurs dits *ordinaires* des lecteurs *littéraires*: sans produire la croyance littéraire, le lycée parvient tout de même à former quelques croyants...

L'attention aux instruments de contrôle et d'évaluation dans l'enseignement du français (dissertation et explication de texte) montre qu'au-delà des réformes des programmes et malgré l'élargissement du corpus des oeuvres étudiées jusqu'au baccalauréat, apparaît dans la longue durée (depuis la fin du XIX^e siècle) une définition relativement constante, quoiqu'évolutive, de la légitimité culturelle. Partagée entre les belles lettres et la science, la culture scolaire espère maintenant (faire) méditer sur le concept flou de "monde moderne".

Edition du Seuil - 27, rue Jacob
75006 Paris

■ ETUDES INTERNATIONALES

n° 67, février 1998

La mondialisation et son impact sur les relations internationales constituent le thème principal de cette livraison de la revue *Etudes internationales*. La partie en français aborde cette question sous l'angle des relations euro-méditerranéennes à travers le suivi de la construction d'un espace économique, politique et culturel entre l'Union Européenne et les pays tiers méditerranéens. Ce projet de partenariat dont les bases ont été définies lors de la conférence de Barcelone en novembre 1995 et qui ont été confirmés à Malte dix-huit mois plus tard, est conçu comme une réponse à la mondialisation et un contre poids au renforcement des deux autres pôles de développement que sont l'Amérique du Nord autour des Etats d'Unis et l'Asie du sud-est autour du Japon. A l'échelle de la Tunisie, les accords de ZLE signés avec l'Union Européenne permettent de préserver les acquis obtenus par les accords antérieurs. Toutefois, cette intégration, du fait qu'elle polarise les échanges de la Tunisie avec la zone européenne, prive celle-ci de certains avantages qu'elle aurait pu tirer d'une plus grande ouverture sur le reste du monde. A une échelle plus large, la contribution (en anglais) de Fred HALLIDAY met l'accent sur la nécessité qui découle du processus de mondialisation, d'une coordination à l'échelle internationale (*global governance*) afin de mieux gérer les conflits entre les Etats et de traiter les problèmes qui ne se posent plus à l'échelle d'une nation mais qui concernent un ensemble de pays, tels que les problèmes de l'environnement, de la sécurité ou des droits de l'Homme. La partie arabe aborde d'autres aspects en relation avec la mondialisation à savoir les problèmes des droits de l'homme, de la protection de l'environnement, de la croissance démographique dans les pays en développement et ceux du rôle et de l'avenir de la Ligue des Etats Arabes dans le nouvel ordre mondial.

Etudes internationales
Association des Etudes Internationales
PB 156 - 1012 Tunis-Belvédère

■ **CLIO**, *Guerres civiles*
n° 5, Presses Universitaires
du Mirail, 276 p., 1997.

De la violence et des femmes, ss la
dir. de Cécile Dauphin et Arlette Farge,
Paris, Albin Michel, 202 p., 1997.

Explicitement motivé par les
sommations de l'actualité, *Guerres
civile* est le thème de la dernière
livraison de la revue *Clio*, dont le sous
titre *Histoire, Femmes et Sociétés*
souligne bien la vocation et les objectifs.
Le second ouvrage que nous avons
choisi de présenter en regard du
premier, le recoupe en fait très
largement (à tel point qu'un même texte
y apparaît dans l'un comme article et
dans l'autre comme entretien ;
l'auteur/interviewée, Véronique
Nahoum-Grappe, y analyse les viols
systématiques pratiqués durant la guerre
en ex-Yougoslavie). Mais en dépit de
quelques cas où les femmes apparaissent
comme des victimes de la guerre (celui
précité ainsi que le cas des femmes
espagnoles durant la guerre civile dont
traite Yannick Ripa ; la réduction à
l'esclavage des femmes évoquée par A.
Stella ; le déchaînement de l'agressivité
contre les femmes dans les campagnes
françaises lors de la Contre-Révolution
analysée par J.C. Martin) l'intérêt
majeur de ces deux ouvrages est
précisément, à rebours d'une
distribution des rôles rarement remise en
cause, d'envisager une grande diversité
de situations et de rôles dans lesquels les
femmes sont actrices d'un conflit et
parties prenantes de violences : ainsi des
aventurières, des conjurées, des
fondatrices (J.M. Pailler); des
complotteuses, des espionnes, des
propagandistes, des négociatrices (E.
Viennot), des révolutionnaires (J.
Falquet), des insurgés et des militantes
(M.A. Barrachina), mais aussi des
boutefeux et autres furies de guillotine
(D. Godineau).

Pour autant, aucun exclusivisme
n'affecte les problématiques des auteurs,
et ceux-ci témoignent avant tout de la
complexité des situations induites par les
guerres civiles. Foin des amazones et
autres héroïnes qui se substituent aux
guerriers défaillants et renversent les
valeurs de l'ordre patriarcal ! Certes
quelques contributions envisagent bien

les traditionnelles inversions de rôles
réalisées dans les récits mythologiques à
défaut de l'avoir été dans la réalité (ainsi
par exemple P. Schmitt Pantel, J.M.
Pailler et N. Loraux pour la Grèce
antique et de façon globale par D. Haasa-
Dubosc), mais, en général, les auteurs se
sont montrés davantage soucieux
d'envisager ce qui se passe concrètement
en matière de violence et d'actes de
guerres dans les situations extrêmes
lorsque les rôles et les fonctions sociales
habituelles d'une société en paix sont
rendus caduques par le développement
de la guerre civile. Mais précisément, et
mis à part quelques pages de M.D.
Demélas-Bohy ainsi qu'un article
remarquable de N. Loraux sur lequel
nous allons revenir, on doit regretter que
les deux ouvrages aient fait l'économie
du minimum de réflexion théorique
indispensable à l'élucidation ou, tout au
moins, à la problématisation de leurs
thèmes respectifs : les concepts de
"guerre civile" et de "violence". Ce que
nous montre "la guerre dans la famille"
de N. Loraux, c'est que lorsque la cité est
conçue comme un *philon* (une souche,
une lignée), la guerre civile est nommée
en tant que telle : c'est la *stasis
emphylos*, un affrontement interne
engendré par la cité elle-même. En
revanche lorsque l'*oikos* (la maisonnée)
sert de support à la représentation de la
cité assimilée au groupe des *oikeio* (un
signifiant qui oscille entre parents et
intimes), le terme de *stasis* est évité, au
profit de *polémos*, le terme
traditionnellement réservé à
l'affrontement avec l'étranger. La guerre
civile devient un *oikeios polemos*, une
guerre à l'intérieur de la famille. Au-delà
de la mise au point philologique - en elle-
même d'une extrême importance dans les
débats qui agitent les hellénistes au sujet
de la nature du *genos* et de la *polis* - la
réflexion de N. Loraux nous conduit
directement au cœur de ce qui est en
cause dans le concept et la réalité de la
guerre civile : le parricide et le fratricide
envisagés non pas comme métaphore
mais comme réalité.

Clio Presses - Universitaires du Mirail
56, rue du Tour 31000 Toulouse

■ **IBLA**
n° 181 - 1998/1

Dans le climat d'intolérance et de crise
identitaire qui prévaut actuellement
autour des questions linguistiques au
Maghreb, le rappel de la profondeur
universelle de la " littérature sans
frontières " de l'écrivain Driss Chraïbi a
quelque chose de salutaire. Il aura joué
un rôle pionnier dans l'évolution de la
littérature marocaine d'expression
française qui s'est ouverte à une
expérience planétaire à travers un
mouvement allant du particulier au
général et du local à l'universel. Les
questions posées par Driss Chraïbi
s'élèvent, en effet, à un niveau
ontologique qui dépasse largement les
ornières d'une opposition terme à terme
entre l'Occident et le Monde arabe dans
lesquelles voulut le rejeter une critique
mal placée (Abdellatif ABOUBI). Le
roman égyptien, quant à lui, oscille entre
des textes réalistes situés dans le droit fil
d'une tradition solidement ancrée et une
écriture littéraire plus révélatrice des
*sentiments profonds des groupes
humains* auxquels appartiennent les
auteurs. Certaines tendances émergent de
l'importante production que Jean
Fontaine examine dans ses réflexions
synthétiques, telle l'absence, dans les
romanciers retenus par l'auteur pour son
étude, de romanciers coptes, la
récurrence du thème de la *migration vers
les pays du pétrole* ou encore l'usage
d'une *écriture herméneutique* soucieuse
d'adapter la langue arabe aux mentalités
contemporaines. Toute autre est la
littérature de Hasan Hanafi, qui lui a valu
un " décret d'excommunication " de la
part de la *jabhat* des ulémas d'Al-Azhar
en avril 1997. Mohamed Haddad nous
invite à considérer l'œuvre de ce penseur
égyptien qui s'est frayé un chemin
original dans le traitement de la pensée
religieuse en Islam. Parcours qui conduit
son exégète à se demander en conclusion
s'il ne fait pas de H. Hanafi le Spinoza ou
le Luther de l'Islam contemporain.
Diverses études, des conflits de pêches à
Monastir aux verbes généraux dans la
langue arabe, s'insèrent dans ce tour
d'horizon des Belles Lettres Arabes, dans
lequel figure les rubriques habituelles,
documentation, recensions, comptes
rendus et références tunisiennes.

IBLA
12, rue Jamaa al-Haoua - 1008 Tunis

Société, Droit et Religion en Europe
Centre de recherches de l'Université Robert
Schuman associé au CNRS
Centre Société, Droit et Religions en Europe
 (SDRE) CNRS-UPRES-A 7012, 23 rue du Loess
 B.P. 20-F 67037-Strasbourg Cedex 02 France
 Tel : (33) 3 88 10 61 00
 Fax : (33) 3 88 10 61 00
 e-mail : sdre@c-strasbourg.fr
 Site web : <http://www-sdre.c-strasbourg.fr>

Associant des juristes et des spécialistes en sciences sociales des religions, le Centre *Société, Droit et Religion en Europe* (SDRE) a pour objet l'étude comparée, au niveau européen, de la situation institutionnelle et culturelle des religions et du religieux. En analysant la diversité des configurations Etats-sociétés-religions qui caractérise l'espace européen et en étudiant les mutations contemporaines du religieux, le centre *Sociétés, Droit et Religion en Europe* veut contribuer à l'intelligence de l'Europe passée, présente et future.

Le centre comprend deux départements :

- Un département *Droit comparé des religions* dirigé par Francis Messner, qui étudie le droit français des religions (comme le droit général, les droits locaux), mais aussi les droits appliqués aux religions dans les différents pays de l'Union Européenne, ainsi que les droits et disciplines internes des collectivités religieuses.

- Un département *Sciences Sociales des religions* dirigé par Jean-Paul Willaime, qui étudie les évolutions religieuses contemporaines à travers deux grands axes de recherches : sur les attitudes individuelles d'une part (les expressions religieuses et leurs structurations sociales, les personnels religieux et leurs rôles), et sur les relations entre État, religion et société d'autre part (religions et construction européenne, modes d'organisation des religions et rapports à l'État, école et religions).

Le Centre élabore des bases de données informatisées sur les droits des religions et les relations Religions-Etats en Europe, sur les sciences sociales des religions, sur les groupes religieux en Europe ainsi que sur les pratiques et croyances religieuses des Européens. Composé d'une trentaine de membres, le laboratoire compte les enseignants-chercheurs de l'Université Robert Schuman, de l'Université des Sciences humaines de Strasbourg et d'Universités étrangères, des magistrats et divers autres chercheurs rattachés au CNRS ou à l'EPHE.

Le Centre *Société Droit et Religion en Europe* organise de façon régulière des journées d'études, des séminaires et des colloques. Ces manifestations scientifiques sont publiées dans la *Revue de Droit Canonique* de Strasbourg, dans les *Archives de Sciences Sociales des Religions* ou peuvent faire l'objet de publications à part sous la forme d'ouvrages.

Le Centre organise prochainement les colloques suivants :

9-10 octobre : *les principes fondamentaux de la législation culturelle en Europe*

5-6 novembre : *Les réglementations locales du pluralisme religieux en France*

مركز البحوث حول المجتمع والحقوق والدين في أوروبا

يضم مركز البحوث حول المجتمع والحقوق والدين في أوروبا حقوقيين ومختصين في علم اجتماع الأديان ومن أهدافه القيام بالدراسات المقارنة على المستوى الأوروبي الوضع المؤسساتي والثقافي للأديان وللظاهرة الدينية. وبتحليله التركيبات المختلفة المتألفة من الدولة والمجتمع والدين التي نهىز المجال الأوروبي وكذلك بدراساته للتحويلات المعاصرة للظاهرة الدينية يساهم المركز في تدعيم المعرفة حول أوروبا ماضيا وحاضرا ومستقبلا.

وينجز المركز قاعدة معلوماتية حول قوانين الأديان وعلاقة الأديان بالدولة في أوروبا وحول علم اجتماع الأديان والفرق الدينية عند الأوروبيين.

يعد المركز دوالي ثلاثين عضوا وزجد من بينهم مدرسي وباحثي جامعة روبر شومان وجامعة العلوم الاجتماعية بسترزابورغ وجامعات أجنبية وزجد أيضا قضاة وباحثين آخرين ملحقين بالمركز التوسمي للبحوث العلمية بفرنسا أو بالهجرة الإجرانية الدراسات العليا بفرنسا كذلك.

RAPPELS

■ 3 septembre TUNIS La Méditerranée après Barcelone

Colloque organisé par
le centre de la Ligue
des États Arabes
Contact : secrétariat
général
93, av. Louis Braille
Cit  El Khadra Tunis

■ 4 septembre TUNIS Les problèmes financiers et mon taires internationaux

S minaire organis  par
l'Association des  tudes
Internationales dans le
cadre de l'Institut des
Relations Internationales
Coordination :
Association des  tudes
Internationales
B.P. 156 Tunis
Belv d re 1012
Tel : (216 1) 791 663
Fax : (216 1) 796 593

■ 14 septembre TUNIS L'urbanisme italien et la m dina de Tripoli (1911-1943)

Conf rence en langue
fran aise de Mme Mia
Fuller
Contact : CEMAT
Impasse Menabrea,
19 bis rue d'Angleterre
Tunis
Tel : (216 1) 326 219
Fax : (216 1) 328 378
E-mail :
cemat@planet.tn

■ 16-19 septembre VIENNE Migrations et Globalisation,

atelier organis  dans le
cadre de la 3 me conf rence
pan-europ enne de
relations internationales
Renseignements :
International Studies
Association University of
Arizona, Social Sciences
324 Tucson,
AZ 85721 USA
Fax : (520) 621 5780

■ 17-19 septembre TUNIS Villes et territoires au Maghreb : modes d'articulation et formes de repr sentation

Table ronde du programme
Villes et territoires
organis  par le GRVCL
et l'IRMC
Renseignements : IRMC
20, rue Mohamed Ali
Tahar
Mutuelleville 1002 Tunis
Tel : (216 1) 796 722
Fax : (216 1) 797 376
E-mail :
irmc@caramail.com

■ 18 septembre RABAT R forme m dicale et modernit 

Conf rence de Mme Anne-
Marie Moulin organis e
par le CESHS
Dans le cadre de son
s minaire
Soci t s en r forme
Organisation : CESHS
1 rue Annaba, Rabat
Tel : (212 7) 76 96 40/41
Fax : (212 7) 76 89 39
E-mail :
ceshs@maghrebnet.com

■ 25-26 septembre MARRAKECH Journ es d' tudes sur Avicenne

Organis es conjointement
par l'Universit  Cadi
Ayyad de Marrakech et
l'H pital Militaire
Avicenne de Marrakech
Renseignements : H pital
Militaire Avicenne de
Marrakech
Fax : (212 4) 43 47 64

ANNONCES

■ 8 octobre RABAT La place d'Ibn Khaldoun dans une histoire g n rale de la pens e  conomique

Conf rence de
M. Abdesslam Cheddadi
organis e par le CESHS
Dans le cadre de son

s minaire
Soci t s en r forme
Organisation : CESHS
1 rue Annaba, Rabat
Tel : (212 7) 76 96 40/41
Fax : (212 7) 76 89 39
E-mail :
ceshs@maghrebnet.com

■ 23 octobre RABAT Carnet de bus : la ligne 32. Essai d'anthropologie du quotidien

Conf rence de M. Abdallah
Saaf organis e par le
CESHS
Dans le cadre de son
s minaire *Soci t s en
r forme*
Organisation : CESHS
1 rue Annaba, Rabat
Tel : (212 7) 76 96 40/41
Fax : (212 7) 76 89 39
E-mail :
ceshs@maghrebnet.com

■ 26-27 novembre PARIS La question militaire dans les soci t s musulmanes.

**Le militaire,
l'entrepreneur
et le paysan** Colloque
organis  par le CERI
Renseignements : CERI
4, rue de Chevreuse
75006 Paris
Tel : (33 1) 44 10 84 84
Fax : (33 1) 44 10 84 50
E-mail :
info@ceri.sciences-po.fr

■ 28-31 janvier GABES Mutations et devenir des relations internationales

Colloque organis  dans le
cadre du Festival
international de Gab s
Renseignements : Festival
International de Gab s.
B.P. 712 Gab s 6018
Tel/Fax : 05 270 050

■ 23 octobre TUNIS L'histoire des espaces maritimes et littoraux : m thodes et enjeux de la recherche

Table ronde organis e par
l'IRMC dans le cadre du
programme CMCU :

*Les villes ports dans les
espaces m diterran ens
et atlantiques
(XVI me-XX me si cles)*
Renseignements : IRMC
20 rue Mohamed Ali Tahar
Mutuelleville 1002 Tunis
Tel : (216 1) 796 722
Fax : (216 1) 797 376
E-mail :
irmc@caramail.com

■ 28 novembre PARIS Connaissance du Monde Arabe aujourd'hui, approches, supports, ressources documentaires

Journ es d' tudes
organis e par l'ALMA  
l'Institut du Monde Arabe
Renseignements : ALMA
1, rue des Foss s-Saint-
Bernard 75005 Paris
Tel : (33 1) 40 51 38 38
Fax : (33 1) 46 34 02 08

APPEL   COMMUNICATION

■ 2 me colloque international sur les usages et services des t l communications

Ce colloque qui se tiendra
  Arcachon du 7 au 9 juin
1999 a pour objectif d' tre
un lieu de rencontres et
d' changes r unissant des
industriels, des op rateurs,
des fournisseurs de
services, des repr sentants,
des pouvoirs publics,
des chercheurs et des
repr sentants des
utilisateurs.
Les renseignements
sur les th mes   traiter
dans les communications
sont   demander   :
secr tariat du Colloque
International
ICUST 99, ADERA
B.P. 196, 33608 Pessac
Cedex France
Tel : (33) 05 56 15 11
Fax : (33) 05 56 15 11
E-mail :
icust@ixl.u-bordeaux.fr

■ **ACTIVITÉS
DE L'IRMC-Tunis**
les 4, 5 et 6 novembre
1998

Deuxième rencontre franco-tunisienne des jeunes chercheurs

Thème : *le chercheur et son terrain*

Par delà les frontières disciplinaires et la pluralité des objets, il existe quelque chose de commun à tous les chercheurs : le “terrain”. Dans le cadre des sciences humaines et sociales, le “terrain” tient à la fois du “lieu physique”, de la “technique” et du “rituel professionnel”. Le chercheur rencontre constamment différents problèmes liés au terrain de ses investigations, notamment la construction de son objet de recherche, la collecte des données nécessaires, le mode de leur questionnement, les procédures d’approche, etc.

Sur ce thème, *le chercheur et son terrain*, l’Université des Lettres, des Arts et des Sciences Humaines, Tunis-1 et l’Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC) organisent les 4, 5 et 6 novembre 1998, à Tunis, la Deuxième rencontre tuniso-française de jeunes chercheurs. Cette rencontre doit permettre à de jeunes chercheurs d’échanger leurs pratiques de terrains en fonction d’enjeux méthodologiques communs par delà la spécialité, la diversité des sites, des thématiques et des problématiques, et à la lumière des avancées les plus récentes dans les sciences humaines et sociales.

Le débat sera organisé autour de quatre axes portant sur :

- L’enquête et la collecte des données
- Les instruments d’investigation : concepts, modèles et échelles
- La construction des objets de recherche en relation avec les enjeux sociétaux
- L’interdisciplinarité et la “ confrontation paradigmatique”

La rencontre empruntera la forme d’un atelier organisé suivant trois séquences :

- Une première séance sera consacrée à la présentation et à la discussion par les participants de leurs projets en cours ;
- Dans une deuxième étape, les participants, répartis en groupes de travail, expliciteront les transversalités sous-jacentes à leurs recherches, du point de vue des champs disciplinaires, de l’étude comparative et de la confrontation des paradigmes ;
- Enfin une mise en commun des résultats des groupes de travail évaluera la portée des transversalités sous l’angle d’un partage de savoirs.

Ces séances seront animées et encadrées par des universitaires tunisiens et français :

- M. Amor BELHEDI, géographe, Université de Tunis I
- Madame Soukeina BOURAOUI, juriste, Université de Tunis III
- Madame Mounira CHAPOUTOT-REMADI, historienne, Université de Tunis I
- M. Jacques COMMAILLE, politologue, FNSP-CNRS Paris
- M. Robert ILBERT, historien, Maison Méditerranéenne des Sciences de l’Homme (MMSH), Aix-Marseille I
- M. Pierre SIGNOLES, géographe, URBAMA-CNRS-Université de Tours

ACTIVITES DE L'IRMC ET DU CESH

Conférence
de Jean-Pierre
Van Staëvel
organisée
au siège de l'IRMC
Mercredi 30 septembre
1998 à 18 h 00

De la parole au signe : fonction herméneutique et rôle de la médiation de l'expert judiciaire à Tunis au 8^{ème}/XIV^{ème} siècle

Jean-Pierre Van Staëvel développera ses travaux issu d'une recherche de thèse qui porte sur le discours juridique traitant de la gestion des structures matérielles des villes maghrébines à l'époque postalmohade (8^{ème}/XIV^{ème}-9^{ème}/XV^{ème} siècles). Dans ce cadre, il s'attachera, après une présentation de la problématique générale de ce travail, à en développer l'un des aspects : la mise en lumière du rôle des experts judiciaires, et les modalités institutionnelles et procédurales selon lesquelles s'articulent l'opinion propre du juge et l'expérience sensible de ces experts. Déjà, il tentera de nous faire mieux appréhender les relations qui s'instaurent, à l'occasion du litige, entre les *qâdi* et l'expert, et, de manière plus globale, entre les acteurs institutionnels et les citoyens ordinaires, lors de la négociation et la résolution des conflits affectant l'environnement physique et le tissu urbain.

Tunis les 17, 18 et 19
septembre 1998

Villes et territoires au Maghreb, Modes d'articulation et formes de représentation

Table-ronde organisée par l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC), et l'Université de Tunis I Faculté des Sciences Humaines et Sociales. Avec le soutien de l'Institut Français de Coopération et du Ministère français de l'Éducation Nationale de la Recherche et de la technologie

Coordination : Abdelhamid Henia.

Cette table-ronde a été organisée par le GRVCL autour de son programme de recherche Villes et territoires au Maghreb : modes d'articulation et formes de représentation, a eu pour objet d'aboutir à une synthèse générale et de préciser les perspectives d'avenir. Pour ce faire, elle a réuni pour la première fois tous ceux qui ont présenté des communications aux précédentes tables-rondes, en y associant des rapporteurs extérieurs aux ateliers de recherche.

Intégrant une soixantaine de participants, les travaux ont été organisés en quatre séances de travail, en plus de la séance inaugurale et de la séance de synthèse générale, chacune étant consacrée à un atelier de recherche. Les communications ont été regroupées par atelier de recherche, et un rapporteur extérieur au groupe a été désigné pour chaque atelier. Ce dernier a présenté les points essentiels des communications de l'atelier et les questions transversales qu'elles soulèvent afin d'enrichir le débat et la réflexion autour de la thématique de l'axe de recherche dont il a la responsabilité.

Par ailleurs,
signalons que le CESH s'est doté d'un site internet
<http://www.ambafrance-ma.org/cesh>.

S o m m a i r e

Dossier

Les socialistes français et la décolonisation du Maghreb (1945-1962)
Mohammed-Lotfi CHAÏBI

Eclairage : La politique arabe du général de Gaulle durant la guerre d'Algérie
Marco MOSCA

La politique "palestinienne" des gouvernements socialistes sous le premier septennat de François Mitterrand (1981-1988)
Yann LE TROQUER

Le Parti socialiste et la guerre du Golfe (1990-1991) : des lectures orientalistes à usage stratégique
Vincent GEISSER

Vient de paraître

Revue

Espaces de recherches

Calendrier scientifique

Activités de l'IRMC et du CESHS

3

6

11

15

19

22

24

25

26

Correspondances donne la parole à des enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants et leur offre la possibilité d'informer la communauté scientifique de leurs travaux ou de leurs recherches en cours.

Ces publications se font dans le cadre de différentes rubriques :

- *Positions de recherche*, qui tend à restituer la teneur et l'actualité du débat scientifique sur un thème donné, à travers l'analyse critique d'un ouvrage, le compte-rendu de l'état d'un projet de recherche, une communication scientifique.

- *Recherches en cours*, qui accueille les présentations par leurs auteurs de travaux intermédiaires dans un projet de recherche : mémoire (DEA ou maîtrise) ; thèse en cours ; travaux collectifs, type séminaire.

- *Thèses*, qui rend compte des travaux de thèse récemment achevés.

Ces textes doivent relever du champ des sciences sociales et humaines et concerner le Maghreb et le Monde arabo-musulman, soit par le champ de l'étude soit par les questions épistémologiques et méthodologiques qu'ils traitent. *Correspondances* privilégie notamment les contributions qui mettent l'accent sur la recherche de terrain. Les manuscrits doivent comporter 33 000 signes pour respecter les contraintes éditoriales du bulletin et être transmis sur support informatique.

المحتويات

3

ملف :

الإشتراكيون الفرنسيون وإزالة الإستعمار في المغرب العربي (1945-1962).

محمد لطفي الشابي

أضواء على سياسة شارل ديغول

إزاء العالم العربي خلال فترة حرب الجزائر.

ماركو موسكا

سياسة الحكومات الإشتراكية في فرنسا

إزاء القضية الفلسطينية خلال الفترة الأولى

من رئاسة فرنسوا ميتران (1981-1988).

ريان لوتوكار

15

الحزب الإشتراكي الفرنسي وحرب الخليج (1990-1991) : قراءات إشتراكية لغيات إستراتيجية.

فنسان جيسار

آخر ما صدر

المجلات

فضاءات البحث

البرنامج العلمية

أنشطة معهد البحوث المغاربية المعاصرة

تعطي نشرية "مراسلات" الفرصة للمدرسين والباحثين وطلبة الدكتوراه للتعبير عن أفكارهم والتعريف بأعمالهم وبيدوتهم.

تصنف محتويات "مراسلات" إلى ثلاثة أبواب :

"مواقف بحث" و "بحوث بصدد الإنجاز" و "أطروحات".

يهدف باب "مواقف بحث" إلى إبراز أهمية وحداثة النقاشات العلمية حول محور معين من خلال التحليل النقدي لهؤلاء أو

تقرير حول بحث في طور الإنجاز أو مداخلة علمية. أما في باب "بحوث بصدد الإنجاز" يقدم الباحثون بأنفسهم لنتائج الأولية

لهشائير بحثهم بصدد إنجازها في نطاق شهادة التعمق في البحث أو شهادة الدكتوراه أو أعمال البحث الجماعية. وفي باب

"الأطروحات" تعرض الأطروحات التي وقعت مناقشتها حديثاً. يجب أن تركز النصوص المقترحة إهتمامها ببيدات العام

الإنسانية والإجتماعية لإبدان المغرب والعالم العربي الإسلامي وذلك على مستويات حقول الدراسة والتساؤلات الإستيمولوجية

والمناهجيات المتبعة. توجه "مراسلات" إعتمادها الأول إلى الدراسات الميدانية. حتى يتسنى "لمراسلات" إحترام الشروط

التطبيقية للنشر وإخضاع النصوص التي تنطلقها لقواعد الإرسال المعلوماتي يجب أن لا تتجاوز المقترحات 33 000 رسماً.

19

22

24

25

26